

BILAN ACTIVITE 2022 DU SMPMO





GARDIEN
DE L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRESIDENTE

01 PRESENTATION

02 LES MOYENS HUMAINS

03 LES MOYENS FINANCIERS

04 LES ACTIONS DE GESTION

05 LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

06 LA COMMUNICATION : INFORMER ET SENSIBILISER

LE MOT DE LA PRESIDENTE

BEATRICE DELORME



Chers élu.e.s, chers partenaires, chers habitants et
habitantes des Plaines Monts d'Or

En cette période de bilan, je suis honorée de vous présenter les avancées significatives que nous avons accomplies au sein du SMPMO tout au long de l'année 2022, une année marquée par notre engagement plein et entier en faveur de la préservation de notre territoire et de son équilibre environnemental.

Malgré les départs d'agents en 2022, nos équipes ont su maintenir le cap avec détermination. Ces transitions ont été des périodes d'investissement et de travail intense pour les agents en poste qui ont travaillé remarquablement pour porter notre projet commun.

Porteur depuis sa création d'un engagement pour l'avenir durable de notre territoire, le SMPMO a renforcé son engagement écologique en 2022. Nous avons amorcé une démarche de candidature pour un Atlas de la Biodiversité Communale auprès de l'OFB, mobilisant nos 14 communes pour cette cause noble et indispensable.

Parmi les temps forts partagés, nous pourrions retenir la 3ème édition de la fête de l'agriculture, emblématique des missions de sensibilisation et valorisation de notre territoire. La diffusion du film "George l'héritage" a mis en lumière la transmission essentielle du patrimoine agricole, soulignant notre attachement à nos racines et à nos valeurs. C'était également l'occasion de rendre hommage au geste généreux de cet ancien élu local grâce à qui le syndicat a lancé fermement sa politique volontariste.

Il est crucial, pour nous, de reconnaître nos espaces naturels et agricoles comme des sanctuaires où la production agricole et les activités humaines doivent coexister harmonieusement. Nous poursuivrons donc nos efforts pour une politique foncière favorisant cette symbiose.

Je vous remercie pour votre soutien et votre implication précieuse. Ensemble, continuons à être les gardiens de la beauté et de la richesse de nos Plaines Monts d'Or, en conjuguant développement et préservation de notre environnement.

Avec détermination,

La Présidente



Béatrice DELORME

01 - PRESENTATION

Le Syndicat Mixte des Monts d'Or a été créé par arrêté préfectoral le 15 novembre 1996 par transformation du syndicat intercommunal existant depuis 1984.

Alors constitué de 11 communes puis de 12 communes avec la venue de Lissieu, le SMMO est garant de la mise en œuvre d'une politique définie dans la charte d'objectif approuvée par toutes les assemblées délibérantes et définissant l'esprit du projet à sa création. Lissieu puis Quincieux viennent se joindre en 2010 et en 2017 aux 11 communes à l'origine du SMMO.

Ces entrées sont venues diversifier les atouts paysagers, agricoles et naturels du territoire géré par le syndicat.

L'intégration de Quincieux a donné lieu à une révision statutaire portant sur le changement de nom de la structure, passant du Syndicat Mixte des Monts d'Or au **Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or**.

Par délibération en date du 4 février 2021, la commune de Champagne-au-Mont-d'Or a intégré le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or, ce-dernier passant de 13 à 14 communes membres.

Les enjeux du projet Plaines Monts d'Or :

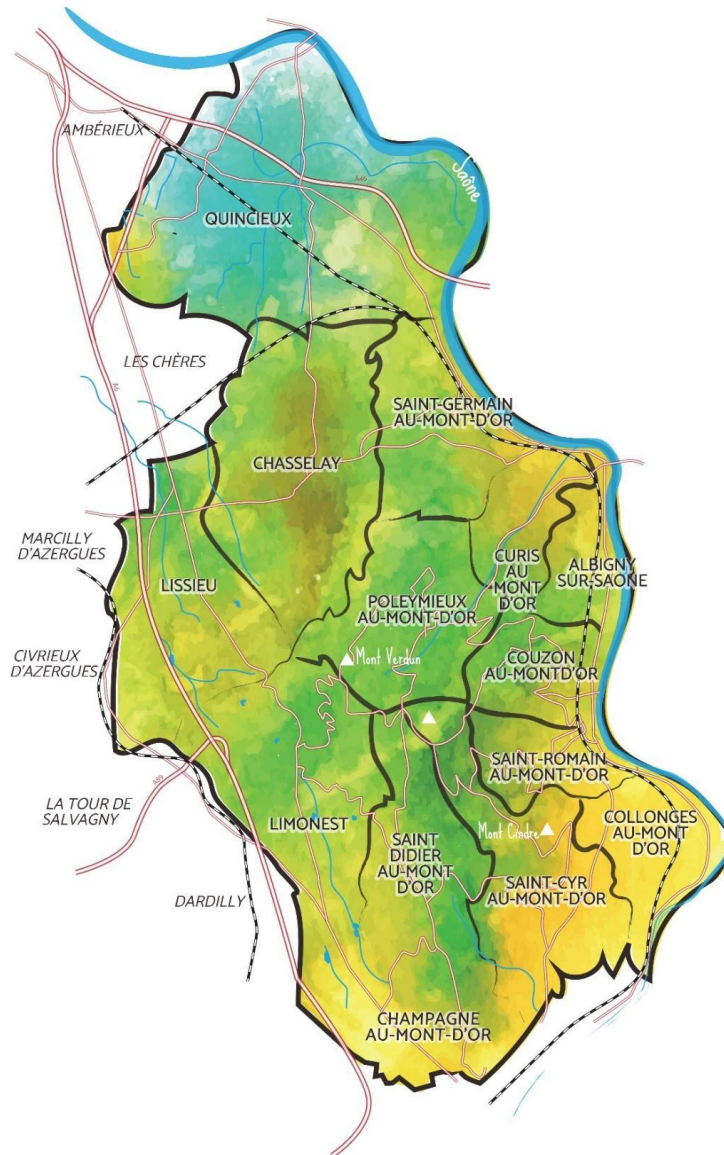
Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or est gardien de l'environnement et d'un patrimoine périurbain remarquable par sa superficie, sa richesse et sa diversité, espace majeur de la trame verte de la métropole de Lyon.

En 2022, le massif couvrait environ 9 000 ha :

- ✓ 2 979,53 ha d'espaces classés naturels :
 - 2 609,53 ha sur 13 communes de la Métropole de Lyon
 - 370 ha sur Chasselay commune du Département du Rhône

- ✓ 3 385,51 ha d'espaces classés agricoles :
 - 2 615,51 ha sur 13 communes de la Métropole de Lyon
 - 770 ha sur Chasselay commune du Département du Rhône

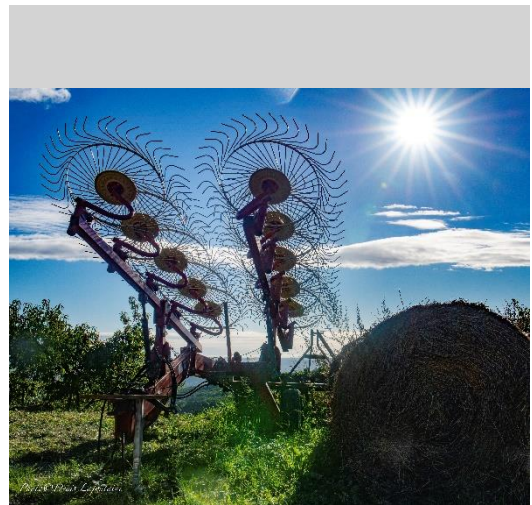
CARTE DU TERRITOIRE PLAINES MONTS D'OR



Historiquement, les domaines d'intervention du SMPMO sont les suivants :

- la connaissance et la gestion du patrimoine,
- le maintien de l'agriculture,
- l'accueil du public,
- l'information, la sensibilisation, la pédagogie, la création de lieux d'accueil spécifiques,
- l'intervention foncière,
- la gestion et la police de l'environnement,

Les domaines d'interventions du SMPMO ont été précisés à travers les quatre axes de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or tout en ayant une prospective et une ambition forte pour la biodiversité, l'innovation et l'éducation au territoire.





L'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or, un concept clair pour une vision stratégique décliné en quatre axes : La stratégie renouvelée pour le territoire à l'horizon 2030 se résume dans le concept d'Agriparc Plaines Monts d'Or avec lequel deux idées fortes sont affirmées : d'une part, placer l'agriculture - ADN du Syndicat depuis sa création - au cœur de son devenir et d'autre part, reconnaître la dimension patrimoniale de l'espace à travers la sémantique du « parc » entendu comme parc boisé, parc paysager, parc nature, parc habité.

▪ **La Gouvernance du Syndicat :**

Les collectivités suivantes participent aux prises de décision et à la vie du territoire Plaines Monts d'Or :

- Le Département du Rhône, dont Chasselay fait partie
- La Métropole de Lyon
- 14 communes : Albigny-sur-Saône, Champagne-au-Mont-d'Or, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

○ **Le Conseil Syndical est constitué**

- D'un représentant du Département du Rhône ayant 7 voix délibératives
- De quatre représentants de la Métropole de Lyon ayant 16 voix délibératives chacun
- De deux représentants de chaque Commune ayant 3 voix délibératives chacun

Le bureau regroupe une Présidente, Béatrice Delorme, et 6 Vice-Présidents qui définissent ensemble la stratégie politique :

- Guillaume Malot, Vice-Président en charge de la Biodiversité,
- Cyrille Fiard, Vice-Président en charge du Foncier,
- Franck Decrenisse, Vice-Président en charge de l'Agriculture,
- Jérémy Camus, Vice-Président en charge des Finances,
- Elisabeth De Freitas, Vice-Présidente en charge de l'Accueil du Public et de l'Education à l'Environnement,
- Véronique Gazan, Vice-Présidente en charge de la Communication et de la Révision des statuts.

○ **Les Participations financières :**

Depuis la dernière modification des statuts délibérée par le conseil syndical en date du 24 janvier 2017, les participations financières des membres est répartie comme ceci :

- Département du Rhône : 4.12 %
- Métropole de Lyon : 74.72 %
- Communes : 21.15 %

La population totale des 14 communes s'élève à un peu plus de 49 000 habitants (relevé population INSEE au 01/01/2022), avec 6 communes de plus de 3 500 habitants.

Le périmètre d'intervention du Syndicat couvre le territoire de 14 communes membres. Des interventions sur le territoire des communes riveraines sont possibles par convention dans le cadre de projets compatibles avec les objectifs du syndicat.

▪ Le territoire Plaines Monts d'Or

La très grande majorité du territoire relève du domaine privé, une petite partie du domaine public ou du domaine privé des communes, **et impose pour agir de passer par des conventions, des baux, des acquisitions, des conventions précaires ou tout type d'accords permettant la réalisation des objectifs du Syndicat.**

Le territoire Plaines Monts d'Or est caractérisé par une partie plaine et une partie avec relief, source de qualité et de diversité des paysages.

L'intégration de Quincieux a permis de conforter la partie plaine, caractérisée par sa plaine alluviale, ses lînes, ses zones de grande culture.

Sa partie relief est caractérisée par un handicap topographique pour l'activité agricole, qui a justifié un classement en zone de montagne par l'Etat en 2003 pour certaines communes : St-Germain-au-Mont-d'Or – Curis-au-Mont-d'Or – Poleymieux-au-Mont-d'Or – Albigny-sur-Saône – Couzon-au-Mont-d'Or – St-Romain-au-Mont-d'Or – St-Cyr-au-Mont-d'Or – St-Didier-au-Mont-d'Or et Limonest

Zones boisées, anciennes carrières, zones agricoles, constituent la partie « massif ».

Le territoire Plaines Monts d'Or est classé :

- Espace naturel sensible par le Nouveau Rhône,
- Espace de la trame verte d'agglomération par la Métropole de Lyon,
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

L'approbation des Périmètres d'Espaces Naturels et Agricoles Protégés (PENAP) s'est faite le 14 février 2014 par le Département.

La Métropole de Lyon a engagé une procédure d'évolution de son périmètre PENAP en 2016 incluant 3 communes (Lissieu, Poleymieux-au-Mont d'Or et Quincieux). Les démarches ont été reportées pour la commune de Quincieux concernée par la réalisation d'un semi-diffuseur à partir du barreau AA/A46 dont l'emplacement ne sera pas déterminé avant la déclaration d'utilité publique.

Une protection adaptée sur la commune de Quincieux s'avère nécessaire dans l'attente de l'instauration du périmètre PENAP, le PIG (Projet d'Intérêt Général) de la plaine des Chères est donc en vigueur.



GARDIEN
DE L'ENVIRONNEMENT

La surface totale protégée sur le territoire Plaines Monts d'or s'élève à 5.160,5 ha (3.794 hectares PENAP + 1.366.5 hectares PIG Quincieux).

Commune	Surface ha en PENAP	Surface PIG
Albigny-sur-Saône	64	
Champagne-au-Mont-d'Or	45	
Chasselay	990	
Collonges-au-Mont-d'Or	28	
Couzon-au-Mont-d'Or	175	
Curis-au-Mont-d'Or	219	
Limonest	511	
Lissieu	189	
Polemieux-au-Mont-d'Or	530	
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	274	
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	278	
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	311	
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	180	
Quincieux		1 366.5
TOTAL en ha	3794	1 366.5

02 – LES MOYENS HUMAINS

▪ Les agents et l'organisation

L'organigramme 2022 est dans la continuité de l'organigramme 2021 et conserve globalement la même structure au niveau des équipes.

L'année 2022 a vu le départ de 4 agents :

- Le directeur a demandé une disponibilité (prise d'effet en février) et a été remplacé en juin 2022. L'intérim de direction a été assuré par la directrice adjointe.
- L'agent en charge de l'administratif, des finances et de la communication qui occupait un poste à 100% est partie (demande de disponibilité) en juin administrativement parlant mais en ayant préalablement soldé un mois de congés. Au départ de l'agent le relai et l'intérim ont été assurés par le service remplacement du CDG69 à hauteur de 3 à 4 jours par mois, secondé par la directrice adjointe puis la directrice. La nouvelle assistante administrative et ressources humaines occupe désormais le poste à 80% de temps de travail, depuis le 3 octobre 2022.
Le volet communication est désormais ventilé entre la nouvelle directrice et son adjointe pour le pilotage global, tandis que les volets plus thématiques sont à charges des chargées de missions (cas de la lettre aux agriculteurs qui est sous le pilotage de la chargée de mission agriculture).
- Le responsable technique est parti en septembre en soldant ses congés (départ administratif au 28 septembre 2022), pour un remplacement à compter du 2 janvier 2023. Le service a été en liaison hiérarchique directe avec la nouvelle directrice tout au long de la vacance du poste.
- Plusieurs arrêts de travail ont aussi ralenti l'organisation qui commençait à se mettre en place sur le nouveau poste « chargée de mission Agriculture », avant un départ effectif de cet agent, au 20 décembre 2022 (demande de disponibilité à compter du 31/12/2022). Le remplacement de cet agent est intervenu courant mars 2023

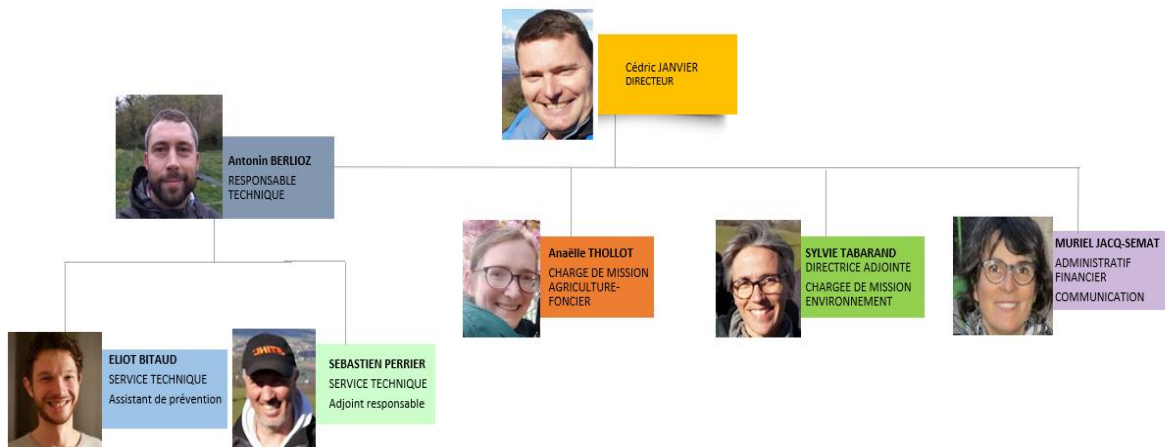
Malgré ces mouvements humains, l'équipe a poursuivi les missions confiées au SMPMO :

- Assurer la gestion des actions courantes du SMPMO,
- Être au plus près des acteurs locaux,
- Maintenir la dynamique impulsée sur le terrain,
- Traduire les actions définies selon les 4 axes de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'or

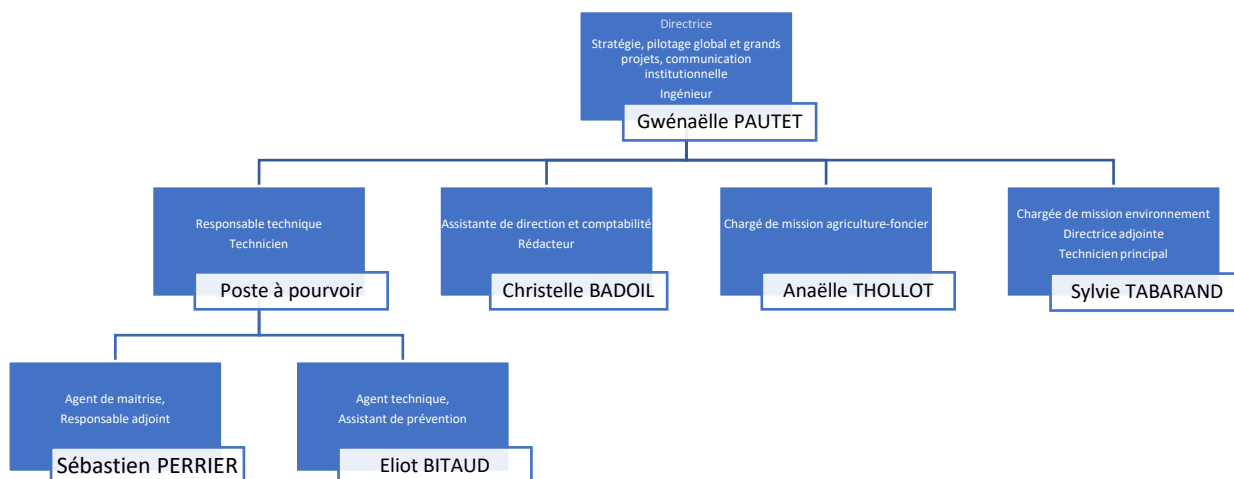
Le SMPMO a évolué en permanence depuis sa création en s'adaptant aux besoins du territoire. Ces besoins nécessitent une forte polyvalence des personnels, une capacité à s'adapter et à évoluer, un sens très fort de la complémentarité et de l'intérêt général.

Les agents en place ont fait face aux nombreux mouvements de l'équipe avec un investissement constant.

Organigramme SMPMO – A partir de novembre 2021




Organigramme SMPMO – A partir d’octobre 2022



▪ **Les acteurs pour la gestion du territoire**

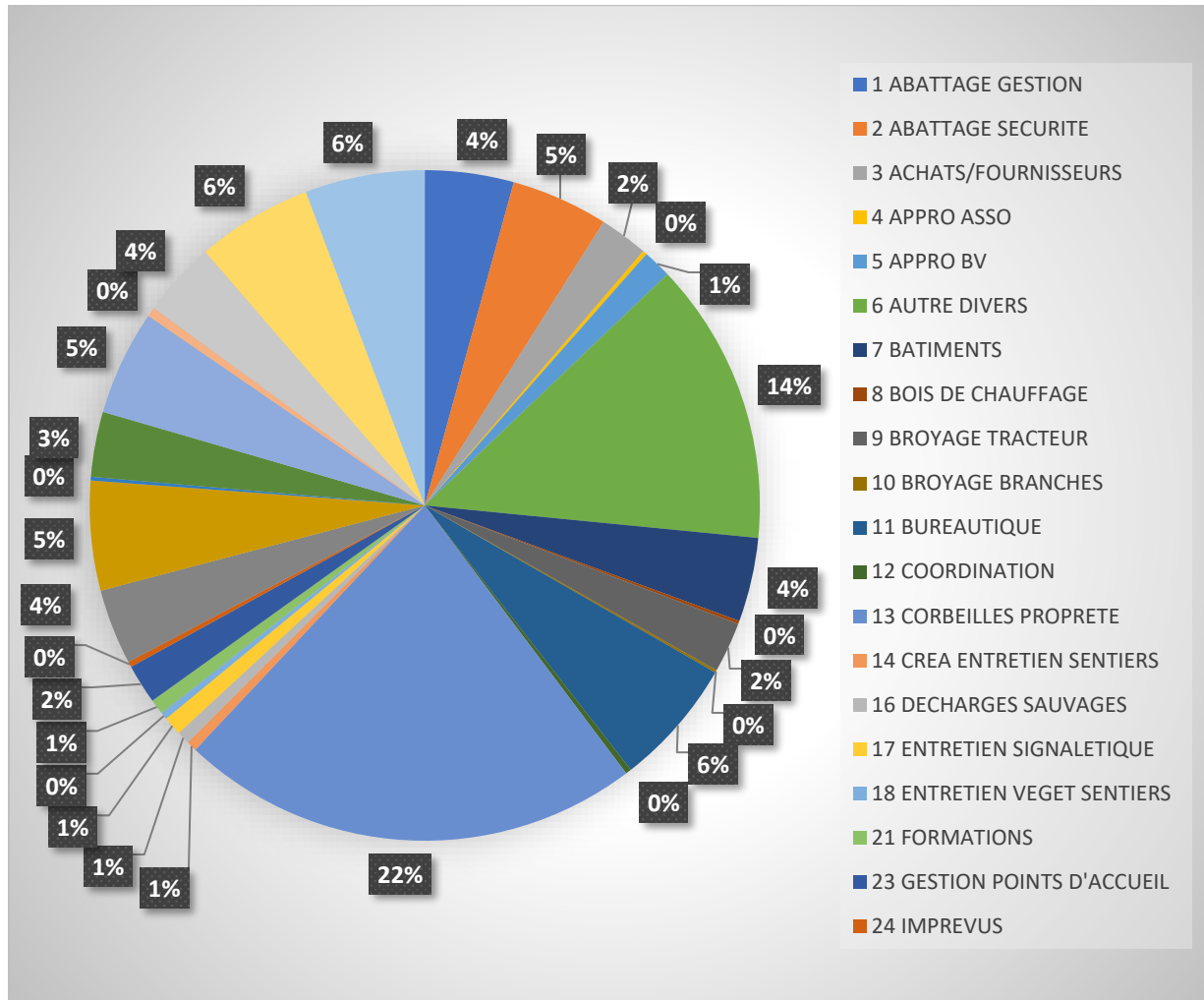
La gestion du territoire s’appuie sur :

○ **La régie**

Afin d’assurer les travaux menés en régie, l’équipe technique est composée de 3 personnes. Un responsable technique chargé de la coordination et de la planification des chantiers (poste à 70% administratif). Un adjoint technique chargé de l’encadrement des chantiers et de la remontée d’informations de terrain et un agent technique afin d’intervenir sur des activités variées allant du ramassage des corbeilles à l’aménagements intérieur de bâtiment en passant par l’entretien de parcelles agricoles ou environnementales.

Antonin Berlioz arrivé en octobre 2021 a quitté le SMPMO en septembre 2022. Le poste sera remplacé en janvier 2023. Les agents du SMPMO se sont réparti le travail afin de permettre de passer cette période de vacance de poste leur entrainant un surplus d’activité. Leur investissement et leur professionnalisme sont à souligner.

Diagramme des activités réalisées en régie en 2022 par les agents techniques :



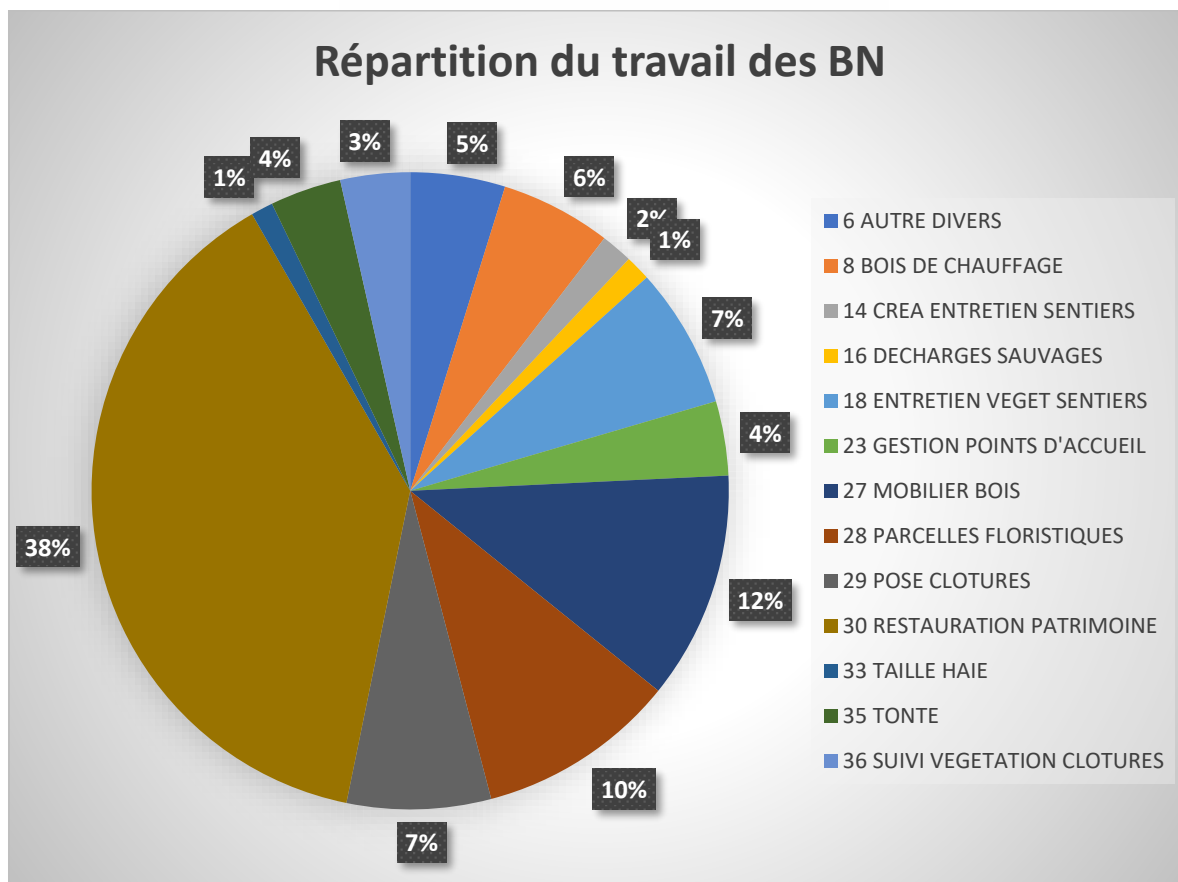


○ Les brigades nature

Pour compléter les interventions de l'équipe technique sur le territoire et permettre la réalisation de chantier plus complexe et chronophage, le SMPMO fait appel à 2 équipes des Brigades Natures. Une équipe spécialisée dans les chantiers de maçonnerie et de restauration du patrimoine et l'autre intervenant sur les sites d'accueil de public pour en assurer le suivi (ex : remplacement de barrière, fauche des PDMIPR...).

Ce partenariat est mené depuis de nombreuses années avec les mêmes chefs d'équipe permettant de partager une vision commune du travail sur le territoire.





○ Les associations locales conventionnées

Les associations locales sont présentes et impliquées sur le territoire. Elles ont toujours œuvré aux côtés du SMPMO et ce dernier a mis en place depuis de nombreuses années des conventions, lettres de commandes permettant d'assurer plusieurs missions par le biais de ces associations.

Comme annoncé lors du précédent bilan annuel, il était nécessaire de lancer un travail de révision des conventions pour être en conformité administrative, permettant également de retravailler étroitement avec les associations.

Ce travail amorcé avec les associations en 2021 a permis de proposer en 2022 de nouvelles conventions – restant dans les mêmes proportions financières.

- L'association Pie Verte

La poursuite du suivi et de la veille des sentiers des cabornes, du sentier géologique et du four à chaux a été menée conformément aux accords passés. Cette veille complémentaire aux passages des équipes du SMPMO et des retours des usagers permet de garantir au maximum des sentiers de qualité et selon les retours permet une intervention rapide du SMPMO (réparation de la signalétique, intervention sur les dégradations, dégagement des arbres...)

L'association a pu constater qu'en 2022 le SMPMO avait pu répondre positivement à leurs propositions et fait le changement de toutes les bornes directionnelles du sentier géologique endommagées par le vieillissement. Ainsi que réaliser le nettoyage du four à chaux.

Le site de la Croix Rampau est le seul site sur le territoire du SMPMO pour la pratique du parapente. La piste de décollage est située sur une parcelle communale en gestion du SMPMO, aussi, une convention a été établie avec l'association ASUL pour mieux définir les rôles de chacun et également pour assurer la sécurité de tous.

Cette convention tri-partite avec la commune de Poleymieux au Mont d'Or a été validée en conseil Syndical en mars 2022.

Concernant le patrimoine bâti, les associations « Lavoirs et petit patrimoine » et « Cabornes et petit patrimoine » se sont regroupées et continuent leurs projets de restauration du patrimoine bâti.

Afin de permettre la rénovation du patrimoine bâti situé sur des terrains privés, l'accompagnement du SMPMO pour les prises de contacts auprès des propriétaires privés sont nécessaires et régulières

Par exemple, sur le site de la Carquinche (à Saint-Cyr au Monts d'Or) le SMPMO a concerté avec les propriétaires pour obtenir des accords et signatures de convention afin permettre de cadrer les interventions de l'association permettant de mener à bien ces restaurations.



- La fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la métropole de Lyon et le Groupement d'intérêt cynégétique

Depuis 1996, le SMPMO est en convention avec la fédération des chasseurs et travaille avec le GIC sur la gestion de parcelles sur le territoire. Les associations réalisent chaque année des interventions (mise en culture, broyage) qui contribuent à maintenir les parcelles ouvertes. Cette organisation fait l'objet d'une convention précisant les modalités d'intervention et d'un avenant annuel, qui permet de faire une mise à jour sur les parcelles concernées. Un contrôle est effectué sur le terrain.

Le SMPMO et les associations utilisent depuis 2020, un document qui facilite le suivi. Il renseigne sur la parcelle (visuel, données cadastrales, superficie, mode de gestion...), cet outil est un plus pour les associations et le SMPMO permettant la concertation mais également de faire un lien avec les parcelles agricoles à proximité.

Le partenariat avec le Groupement d'Intérêt Cynégétique des Monts d'Or a quant à lui évolué et prend davantage en compte la problématique de la biodiversité dans les conventions de partenariat. Dans ce contexte une opération de développement des actions de gestion de la diversité des habitats et des paysages a été mise en œuvre en s'appuyant sur un partenariat qui associe le SMPMO, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, le GIC.

L'objectif de ce conventionnement vise à maintenir, des espaces ouverts, la valeur agronomique des terrains mais également la biodiversité en assurant le broyage de certaines parcelles, la mise en culture d'autres et la gestion des lisières.

En 2022, le coût total pour le SMPMO a été de 4750 € (convention 2022 SMPMO-GIC). Ainsi 19 hectares ont pu être traités en broyage d'entretien et 4,90 hectares mis en culture pour favoriser la biodiversité.

La nouvelle convention a été retravaillée en 2022 demandant plusieurs sessions de travail en juillet et octobre, elle a été révisée. La FDCR et le GIC ont présenté le travail aux élus du SMPMO lors du conseil syndical du 13 décembre.



- **Le territoire nécessite aussi une coordination avec les autres acteurs institutionnels :**

- **Avec les services communaux :**

Au quotidien, le SMPMO est en lien permanent avec les services des communes afin de coordonner les actions menées ensemble et répondre aux besoins des collectivités.

Régulièrement les services des Polices Municipales sont en lien avec le SMPMO sur des sujets : dépôts sauvages, dégradations, divagations de troupeaux sur les routes.

Un lien est assuré avec les services communication et développement durable selon les postes présents dans les communes.

Dans un esprit de lien permanent et de liaison forte avec les communes de son territoire, en début d'année 2022, le Directeur, son adjointe, la Présidente et le VP au foncier au foncier sont allés à la rencontre des conseillers municipaux du territoire. Ainsi 2 présentations du SMPMO ont été faites lors des conseils municipaux de Saint Didier et de Lissieu.

En fin d'année c'est une présentation vers une commune qui jouxte notre territoire et avec laquelle il y a une continuité territoriale évidente qui a été faite, par la Directrice et la Présidente du SMPMO, auprès des élus de la commune des Chères.

- **Avec les services de la Métropole et du Département :**

A l'instar du travail avec les communes, le SMPMO est en lien avec les services de ces deux collectivités pour coordonner les actions menées ensemble sur le territoire.

Par exemple, le 27 avril le SMPMO participait aux rencontres des ENS de la Métropole l'occasion d'échanger sur des thématiques et problématiques communes : la sur fréquentation des sites après le COVID, les incivilités, et les pistes pour des éco-gardes que la Métropole étudie.

▪ Les moyens généraux

○ Les Conseils syndicaux 2022

Le **conseil syndical** règle par ses **délibérations** les affaires du SMPMO, ainsi les délibérations votées au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

Date	Vote des délibérations
14/02/2022	<ul style="list-style-type: none"> - Participations des membres pour l'année 2022 - Nomination nouvelle déléguée à l'agence d'urbanisme - Modification de la Commission Communication - Autorisation dépenses d'investissement avant BP 2022 - Débat d'orientation budgétaire 2022
Date	Vote des délibérations
14/03/2022	<ul style="list-style-type: none"> - Reste à réaliser 2021 - Approbation du Compte de gestion 2021 - Approbation du Compte Administratif 2021 - Affectation du résultat - Participations des membres - Vote du Budget Primitif 2022 - Convention parapente Croix Rampau
Date	Vote des délibérations
17/05/2022	<ul style="list-style-type: none"> - Création emploi permanent direction grade ingénieur - Création emploi permanent comptable grade rédacteur - Tableau effectifs 2022 - Dossier FEADER - Acq. parcelles St Cyr au Mt D'Or - Acq. parcelles Quincieux - Acq. parcelles St Germain Mt D'or - Demande de subvention PENAP - Convention précaire Ferme Seignes

Date	Vote des délibérations
20/09/2022	<ul style="list-style-type: none"> - Convention asso La pie Verte - Convention association Roch Nature - Appro mission conseil en finances CDG69
Date	Vote des délibérations
13/12/2022	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération relative à la modification du RIFSEEP des agents - Organisation du temps de travail 1607h - Rapport activité 2021 - Décision Modificative 1 - Renouvellement Convention GIC - convention SAFER 2023-2026 - Acq. parcelles Boissy - Acq. parcelles Desprat - Vente parcelles SAPRR Limonest - Convention PAEC 2023-2029 - Demande subv. PENAP 2019-2023 Appel à projets n°6

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements s'applique.

Ainsi, plusieurs process et documents ont été modifiés et/ou créés afin de répondre à cette obligation :

- 1- A la suite de chaque conseil syndical, une liste des délibérations reprenant l'ensemble des délibérations votées et le sens des votes est produite. Celle-ci est mise en ligne sur le site internet de la structure dans un délai de 8 jours à compter de la séance.
- 2- Un procès-verbal des séances est établi à la suite de chaque séance. Le procès-verbal doit comporter :
 - La date et l'heure de la séance
 - Les noms du président, des membres de l'assemblée présents ou représentés, du secrétaire de séance
 - La mention du quorum
 - L'Ordre du jour
 - Les délibérations adoptées et leurs rapports (le n° des délibérations est indiqué)
 - La demande de scrutin particulier (lorsqu'il en est fait mention)
 - Le résultat des scrutins (avec le nom des votants et le sens des votes pour les scrutins publics)
 - La teneur des discussions (résumé des échanges)

Le procès-verbal est signé par la Présidente le secrétaire de séance dès son approbation lors de la séance suivante. Il est ensuite publié et mis à la disposition du public, sur le site internet du Syndicat Mixte Plaines monts d'Or, lors de la semaine qui suit son approbation. Le procès-verbal original doit être intégré au registre des délibérations.

- 3- Enfin, un registre des délibérations est élaboré. Un feuillet de clôture est conçu et rajouté à la suite des délibérations. Ce feuillet rappelle les numéros d'ordre des délibérations, la liste des membres présents. Le feuillet est signé par la Présidente et le secrétaire de séance (ce document vient remplacer la feuille de signature des membres présents qui n'a plus vocation à être conservé dans le registre des délibérations). La tenue du registre, par ordre de date, est assurée sur papier et peut être consulté dans les bureaux du SMPMO sur demande.

o Les affaires courantes

...2022 en chiffres

	Actes administratifs	Nombre
ADMINISTRATION GENERALE	Séances de Conseil Syndicaux	5
	Délibérations prises	35
FINANCES	Mandats de dépenses émis (dont mandat de paies+cot.)	635 (216)
	Titres de recettes émis	146
	Dossiers de subvention déposés	9 (7 PENAP + 1 FEADER + 1REGION)
	Nombre de devis demandés	200
	Nombre de commandes passées	69
RESSOURCES HUMAINES	Procédures de recrutement	4
	Candidatures	27 (8+4+7+8)
	Nombre d'entretiens	12 (3+ 2+ 4+3)
	Courrier de non-retenu	23
	Arrêtés du personnel	53
	Jours de congés posés	125.5 jours
	Jours de RTT posés	136 jours
	Jours CET consommés	47 jours
	Jours CET épargnés	14.5 jours
Jours de maladie	24 jours	

L'année 2022 a aussi vu le renouvellement d'une imprimante copieur en effet l'ancienne imprimante vieillissante ne permettait que des impressions au format A4 en noir et blanc.

La commune de Limonest permettait au SMPMO de bénéficier de son copieur lorsque des besoins de copie en A3 couleur se faisaient ressentir cependant, en octobre 2022 la commune de Limonest a dénoncé la convention d'occupation des locaux par le SMPMO. Un début de travail a notamment abouti à ce que le SMPMO prenne son indépendance au niveau de la mutualisation des moyens et gère notamment de lui-même ses besoins de copieurs dès fin 2022. Les négociations sur d'autres points devront se poursuivre sur l'année 2023 (indépendance des lignes téléphoniques, réévaluation des loyers, ...).

Un contrat de location longue durée de véhicule a été signé entre le SMPMO et France collectivités invest' afin que les services du SMPMO profitent d'un véhicule supplémentaire. Le véhicule en location est utilisé comme support publicitaire en vertu de la signature d'un contrat de régie pendant la durée de la location, ce qui permet donc au locataire (le SMPMO) d'être déchargé du paiement des loyers. La livraison à octobre 2022 a constitué le point de départ du délai de six ans du contrat. Le contrat pourra être renouvelé une fois.



03 – Les moyens financiers

Le budget principal 2022 du SMPMO a été voté le 14 mars 2022, conformément au débat d'orientation budgétaire approuvé le 14 février 2022, et modifié par décision modificative en date du 13 décembre 2022.

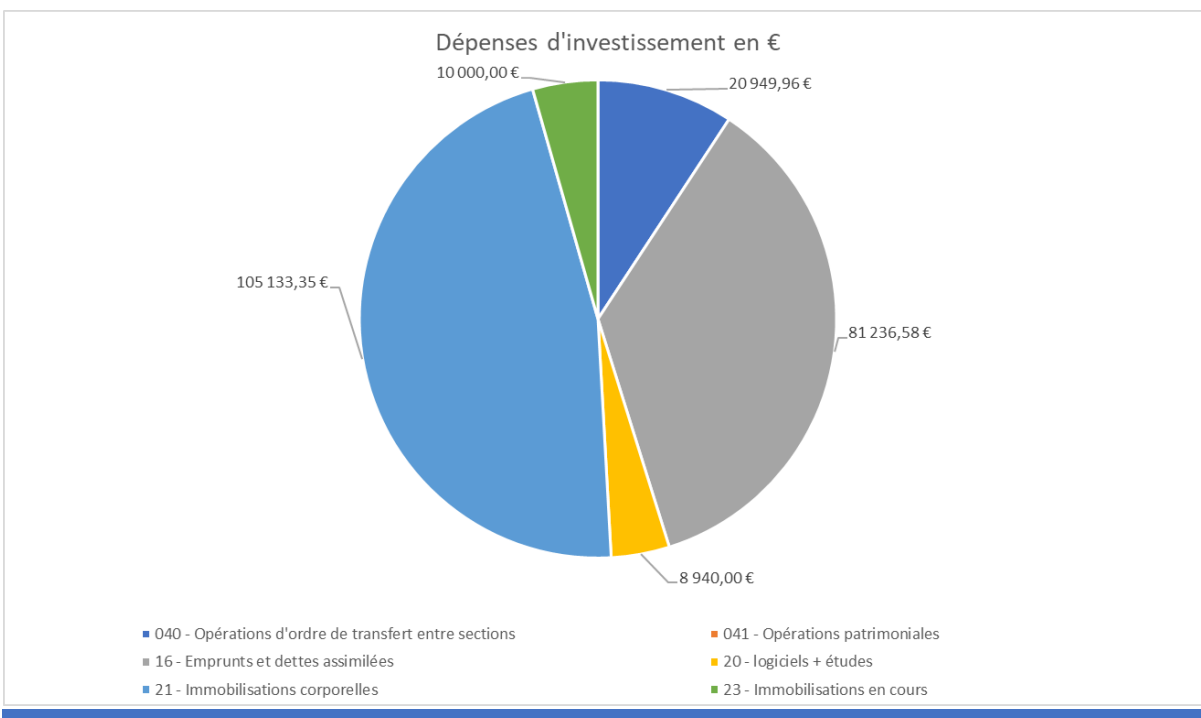
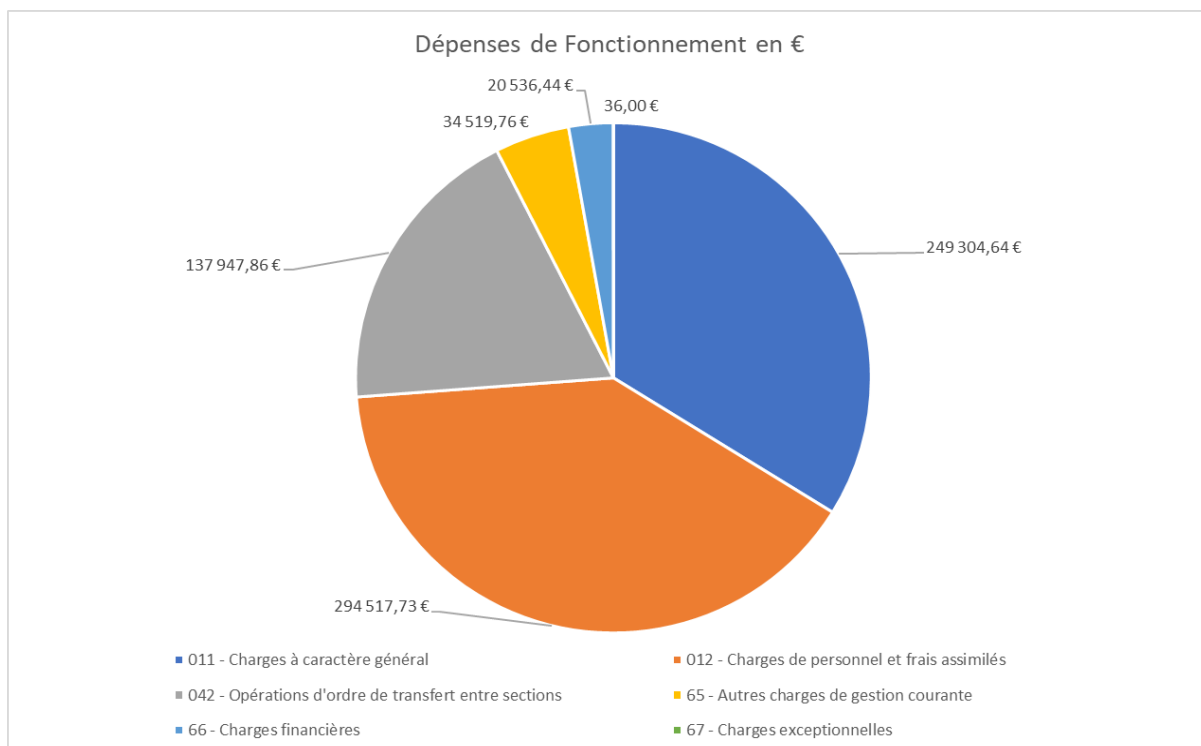
Les crédits prévus votés et ceux réalisés se répartissent comme suit :

SECTIONS	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2022
Dépenses d'Investissement	808 047,89 €	226 259,89 €	112 258,90 €
Recettes d'Investissement	808 047,89 €	634 945,23 €	0,00 €
DEFICIT			112 258,90 €
EXCEDENT CUMULE		408 685,34 €	
Dépenses de Fonctionnement	976 364,00 €	736 862,43 €	0,00 €
Recettes de Fonctionnement	976 364,00 €	987 876,98 €	0,00 €
DEFICIT			
EXCEDENT CUMULE		251 014,55 €	

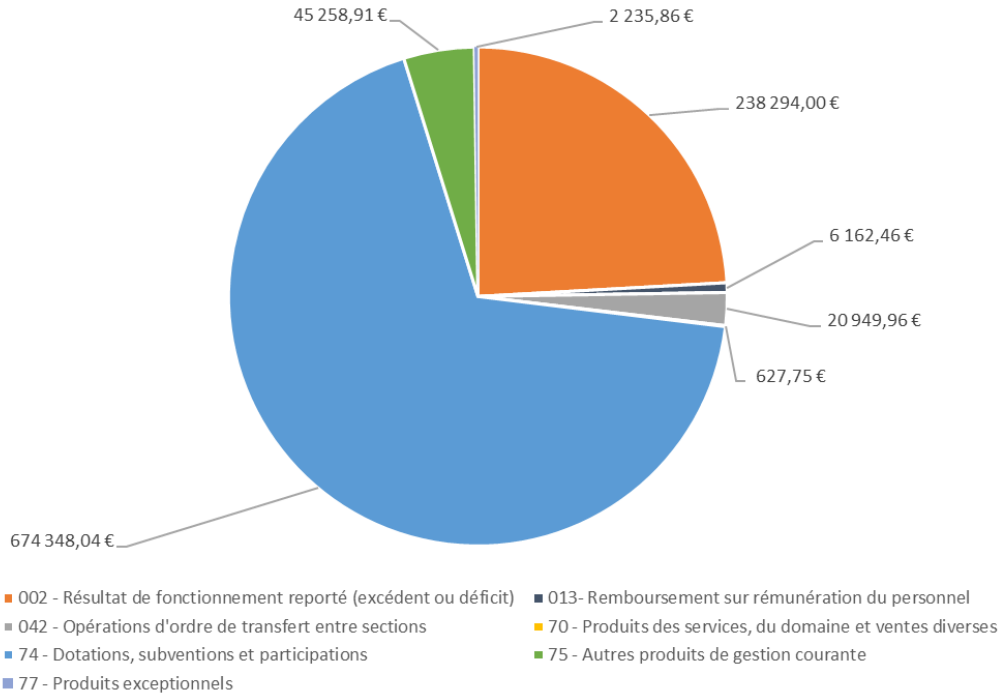
Pour rappel, les excédents cumulés au 01/01/2022 se répartissaient de la manière suivante :

- 131 231.02 € en investissement
- 238 294.00 € en fonctionnement

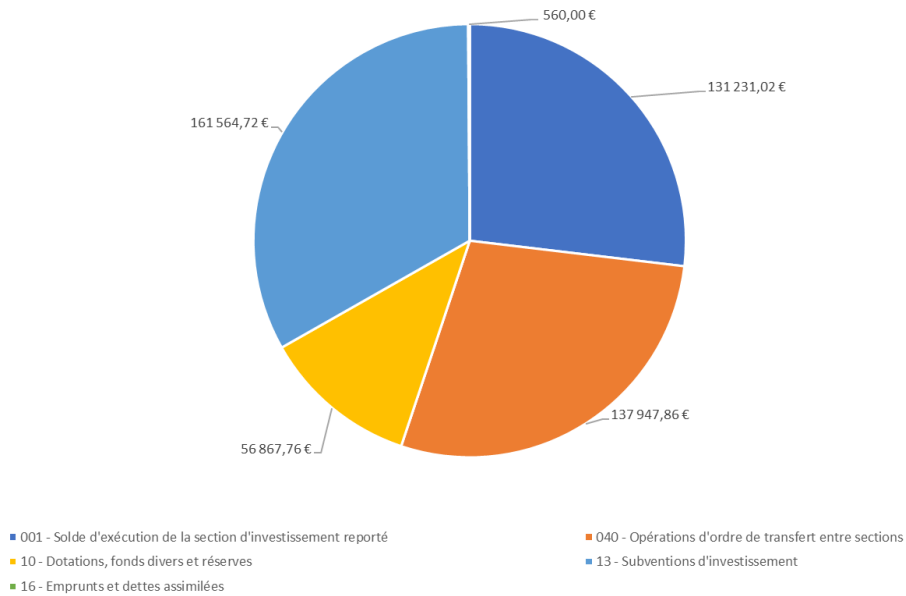
Les recettes et dépenses réalisées sur 2022 se répartissent de la façon suivante :



Recettes de Fonctionnement en €



Recettes d'investissement en €



CHAPITRE	REALISE 2022	Réalisé 2021	Variation
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	249 304,64 €	308 345,88 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	294 517,73 €	257 959,01 €	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	137 947,86 €	114 874,80 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	34 519,76 €	21 767,84 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	20 536,44 €	18 695,71 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	36,00 €	573,40 €	

- Les charges à caractère général diminuent en 2022 par rapport à 2021 (- 50 000 €). Cette diminution s'explique par les départs de plusieurs agents et les remplacements qui en ont découlé. L'activité du SMPMO n'a donc pas été pleine.
- Concernant les charges de personnel, elles augmentent en 2022. En effet, la création d'un poste de chargé de mission agriculture puis le recrutement en fin d'année 2021 d'un responsable technique (poste vacant) et d'un chargé de mission agriculture influe sur le chapitre 012. La charge de ces deux postes, sur une année complète, se répercute sur l'ensemble de l'année 2022.
- Le chapitre 042 comprend essentiellement les écritures d'amortissement. Celles-ci augmentent du fait du début de l'amortissement de la « ferme Vincent » (vallon des Seignes). En effet, l'amortissement sur 20 ans prévoit une annuité de 19 420 € pour cette seule immobilisation.
- Le chapitre 66 concerne le règlement des intérêts de la dette. La souscription de l'emprunt relatif à l'acquisition de la Ferme des Seignes impacte donc ce chapitre.

▪ Lancement d'un audit financier

Avec tous les bouleversements et réformes rencontrés par les finances publiques ces dernières années, la méthodologie de l'analyse financière prospective devient un enjeu majeur pour le secteur public.

En effet, les collectivités locales doivent pouvoir, analyser leur situation fiscale et établir des diagnostics financiers, pour mesurer leur potentiel et construire des scénarios prospectifs.

Les collectivités locales réfléchissent généralement en perspective annuelle : tous les ans, elles font des points et prennent des décisions en fonction de différents rapports.

La prospective financière permet à toutes les collectivités de construire des programmes d'investissement sur le long terme.

Afin de mettre en exergue les capacités d'investissement de la structure, les élus du SMPMO ont donc souhaités conventionner avec le Centre de Gestion 69 pour réaliser une mission d'audit, afin de réaliser :

- une rétrospective financière sur les 5 dernières années,
- une prospective financière sur 5 prochaines années.

04 - LES ACTIONS DE GESTION

▪ Déclinaison de la stratégie AgriParc

Les actions du syndicat s'inscrivent dans le cadre de la charte constitutive, des orientations élaborées en concertation avec le Département du Rhône, la Métropole de Lyon, les communes et votées par le comité syndical.

L'objectif politique du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or est de **piloter et mettre en œuvre un projet nature pour la préservation, la mise en valeur des espaces naturels et agricoles, dans le respect du caractère rural du territoire Plaines Monts d'Or, des acteurs qui y vivent et d'assurer la gestion de la qualité du site.**

Il est important de rappeler que le syndicat mixte Plaines Monts d'Or met en œuvre la politique de préservation et de mise en valeur du territoire définie par sa charte constitutive.

Le SMPMO est donc au service du territoire et agit de concert avec l'ensemble des 14 communes. Le SMPMO peut accompagner la réalisation de projets communaux sans avoir comme mission d'en assurer le subventionnement.

Dans la continuité de la charte constitutive de 1996, en 2019, le cap stratégique du SMPMO et ses grands axes ont été définis à travers la démarche AGRIPARC.



Cette démarche s'inscrit dans la nécessité de privilégier une répartition harmonieuse, dans la Métropole et ses abords, d'espaces naturels et agricoles de qualité et de proximité, respectueuse des territoires, de leur diversité et de l'identité des communes qui font la richesse de ce territoire.

Cette année 2022, a permis de poursuivre l'acquisition de terrains naturels et agricoles, relancer la fête de l'agriculture, conforter la mission d'animation du territoire à partir de l'expertise du syndicat sur les enjeux de biodiversité et d'implantation d'activités agricoles ...

○ **Les actions 2022 :**



L'originalité du territoire tient l'occupation spatiale équilibrée des composantes résidentielle, naturelle, agricole et d'accueil du public. Ce contexte appelle une agilité d'intervention. Le Syndicat Mixte a su mobiliser une innovation territoriale, pilier d'un équilibre délicat.

- Veille foncière,
- Plaquettes de communication,
- Organisation et participation à des événements grand public, fête de l'agriculture,
- Organisation de la fréquentation du public,
- Information sensibilisation.



Le panel d'espaces agricoles cultivés s'est étoffé avec le récent élargissement du périmètre du Syndicat Mixte à Quincieux et à son agriculture de plaine. La complémentarité entre plaine et massif à construire renforce la spécificité agricole et ses opportunités sur le territoire.

- Conventions de partenariats avec les agriculteurs – programme PAEC
- Installations d'exploitants agricoles - accompagnement de reprise d'exploitation, dont la signature d'une convention d'occupation précaire pour la Ferme des Seignes avec la commune de Saint Didier et l'association Terre de Milpa.
- Acquisition et construction de plusieurs bâtiments et de terrains à vocation agricoles (par exemple, travaux sur le Hangar du Bouc et la Treille à Poleymieux, construction d'un auvent au niveau du Boule d'Or, ...),

Il est à noter que les investissements antérieurs sont également à entretenir, le SMPMO est tenu de faire évoluer ce patrimoine notamment au regard du développement des activités qui y sont liées.



Axe 3

UNE AMBITION FORTE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ET LES ÉCOSYSTÈMES

Reconnus pour leur richesse faunistique et floristique tout comme leur variété, les sites naturels et agricoles du territoire représentent un bien commun à découvrir, valoriser, protéger et transmettre.

- Gestion multi partenariale des parcelles floristiques
- Gestion des décharges sauvages
- Gestion des conventions notamment avec le GIC et les associations locales



Axe 4

VERS UN TERRITOIRE
MAILLÉ POUR
LES ACTIVITÉS
DE NATURE ET DE
DÉCOUVERTE

Au cœur de l'agglomération lyonnaise, la qualité et la proximité du territoire attirent riverains et voisins pour des activités de plein air. Mais la fragilité des milieux et la production agricole locale imposent l'organisation et la structuration des pratiques sportives et de découverte.

- Gestion des 230 km de sentiers balisés PDMIPR
- Mise en œuvre de la charte des manifestations sportives
- Instruction des demandes d'organisation d'événements sportifs et de découverte
- Gestion différenciée des zones d'accueil du public
-



▪ La gestion des sites d'accueil du public

○ La gestion des sites intercommunaux

Le syndicat prend en charge la gestion de sites d'accueil du public d'intérêt intercommunal :

- ✓ Site de Giverdy à Saint Didier au Mont d'Or
- ✓ Site des Gorges d'Enfer à Saint Germain au Mont d'Or
- ✓ Site du Parc du château de la Trolanderie à Curis au Mont d'Or
- ✓ Site du Mont Thou à St Cyr au Mont d'Or
- ✓ Site du Four à Chaux de Poleymieux
- ✓ Site du Parking des Pins à St Cyr au Mont d'Or
- ✓ Site du Pré de la Gabrielle à Champagne au Mont d'Or
- ✓ Site de la Croix Rampau à Poleymieux au Mont d'Or
- ✓ Site de la Queue de l'île à Quincieux
- ✓ Site de la Puse à Poleymieux-au-Mont-d'Or
- ✓ Site de L'Ermitage et du Rouissoir à Poleymieux-au-Mont-d'Or

▪ Le site de Giverdy

La gestion différenciée permet une meilleure prise en compte de la biodiversité tout en conservant les espaces d'accueil du public. La commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or a fait installer un parcours permanent de course d'orientation permettant la découverte du site et la pratique de l'orientation par les élèves. Les équipements sont vieillissants et méritent pour certains d'être réparés, modifiés, enlevés. Sur 2021, un début de réflexion pour éliminer les équipements abîmés a été mené. En 2022 des équipements ont été enlevés. L'équipe technique a nettoyé tous les passages (cunette) en contrebas du parking.



▪ Le site des Gorges d'enfer

Tout comme sur Giverdy, la gestion différenciée est mise en place et le service technique du SMPMO assure le suivi du parking et de ses équipements, et la propreté du site (en lien avec la commune) chaque semaine.

En 2022, un travail de réflexion sur la requalification de cette zone a été lancée avec la commune.

Sur la partie forestière un travail de mise en sécurité a été mené par l'équipe, et la reprise des cunettes pour permettre l'évacuation des eaux pluviales a été menée par les Brigades Nature et le service technique SMPMO.



- Le site du Parc du Château de la Trolanderie de Curis

Pour mémoire, la Métropole de Lyon avait été sollicitée afin de compenser financièrement une partie de la gestion de ce parc, qui au regard de la charge de travail et des moyens à mobiliser pour assurer une gestion convenable, demande des moyens importants au SMPMO et impacte fortement le budget et le plan de charge de la régie. Les échanges avec les services de la Métropole de Lyon aboutissent et la résiliation du bail emphytéotique a été nécessaire pour la mise en place de la convention et un transfert financier. La convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

A la demande de la Métropole de Lyon le parc est passé sous le régime forestier et l'ONF est missionnée pour mettre en place le plan de gestion et son suivi.

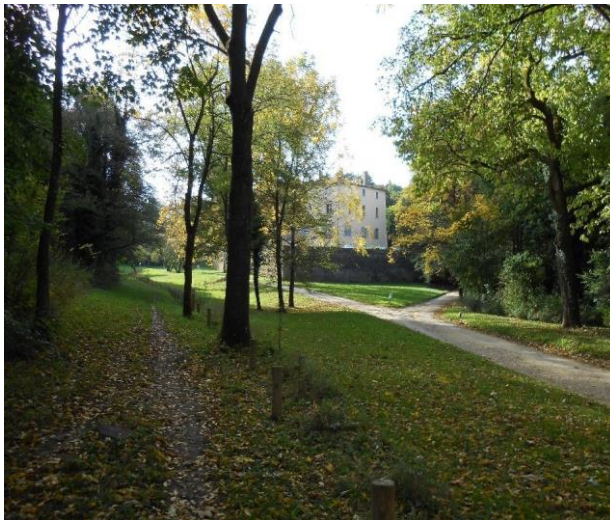
La convention entre la Métropole de Lyon et le SMPMO permet la continuité des travaux assurés jusque-là par le SMPMO et également la reprise du chantier de restauration des murs de terrasses en pierre. Ce chantier est coordonné par le SMPMO qui se charge également de l'approvisionnement des matériaux et les travaux de maçonnerie sont réalisés par une équipe des Brigades Nature.

En 2022, 54 jours d'interventions en régie (administratif et technique) et 39 jours d'équipe Brigade Nature ont été effectués. Le montant de la compensation financière pour l'année 2022 est de 32982.38 euros.

En complément, l'ONF en charge du plan de gestion et d'un premier diagnostic sur le peuplement forestier a réalisé des coupes : abattage, élagage. Le SMPMO a été de fait intégré dans la réflexion et la mise en œuvre des travaux, l'objectif étant d'assurer la sécurité des publics parc ouvert et traversé par le PDMIPR).

Ce lieu est aussi un lieu où la cohabitation avec la co-propriété est nécessaire et demande néanmoins un travail et des échanges réguliers. Le SMPMO intervient plusieurs fois par an (y compris en relation avec la commune de Curis) auprès de la co-propriété sur différents sujets (gestion des peuplements forestiers, limites de propriétés, problématiques de passage des usagers...).

- Zoom sur le ruisseau (aménagement et signalétique)



- Le site du Mont Thou

Géré par le SMPMO, propriété en grande partie de la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, le site du Mont Thou est un lieu incontournable du territoire et draine beaucoup de visiteurs. En 2021 la commune de ST Cyr a mis en place un arrêté pour interdire la montée des véhicules sur ce lieu les week-end. Cette organisation a permis de retrouver sur le site du Mont Thou plus de quiétude et une meilleure qualité pour l'accueil des publics.

Par ailleurs, l'équipe et les Brigades Nature ont réalisé des changements de lisses le long du parking

Ce site reste très apprécié et donc sollicité par de nombreux usagers, son entretien et le maintien de la propreté sont des enjeux forts et de la responsabilité de tous.



La table de lecture du Mont Thou était en cours de dégradation. Plusieurs pierres manquantes sur le mur d'appui de la table. Vincent Peytel a partagé son expérience avec les agents du SMPMO pour tailler les pierres, les remettre en place et réaliser le jointoiment à la chaux.



- Le site du Four à Chaux



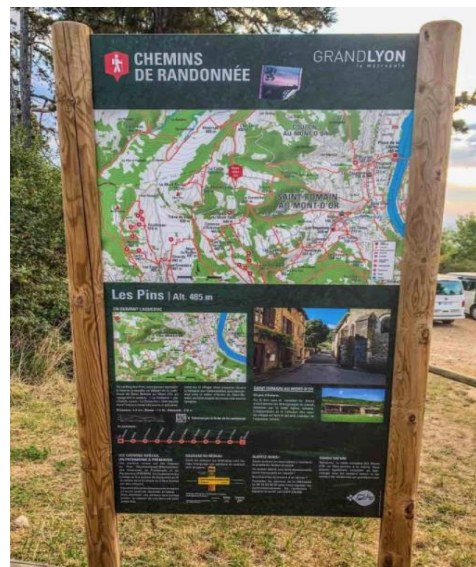
Le Four à chaux est situé dans un lieu assez isolé et très proche de la route. Les stationnements sont quasi inexistants. C'est un site peu visité, mais qui présente un intérêt patrimonial certain.

Le service technique assure les travaux de gestion du site, en lien avec l'association « Pie verte » qui réalise le suivi. Il est envisagé de remplacer une partie de la signalétique ainsi que le rejointoiement d'une partie du mur à relativement court terme.

- Le site du parking des Pins

Les efforts entrepris les années précédentes portent leurs fruits, le site est structuré et suivi chaque semaine. Le sentier PDMIPR qui passe à proximité permet de canaliser la pénétration des promeneurs sur les parcelles agricoles. Cependant de nombreux déchets sont collectés sur ce parking chaque semaine.

L'accès au parking a été retravaillé pour éviter la cassure entre la partie en dure de la route et le terrain naturel du parking, ces travaux, coordonnés par le SMPMO, ont permis d'améliorer l'accès. .



▪ Le site du pré de la Gabrielle

Après la mise en place de la nouvelle signalétique en 2021, ce lieu de pique-nique est toujours aussi apprécié les jours de semaine. C'est également un lieu de détente assez fréquenté le week-end.

Le service technique du SMPMO assure le suivi du site et de ses équipements et la propreté chaque semaine.



- Le site de la Croix Rampau

La commune de Poleymieux-au-Mont-d'or a sollicité le SMPMO dans le cadre de sa compétence de gestion des points d'accueil du public afin d'intégrer la gestion du site de la Croix Rampau dans ses sites intercommunaux. En 2019, une convention a été mise en place et le SMPMO assure désormais la gestion de ce site (tonte, signalétique, collecte de corbeille, ...).

Ce lieu nécessite une intervention sur la végétation alentour (pour permettre un dégagement de la vue – conformément à l'arrêté communal).

Une convention a aussi été contractualisée avec l'association des parapentistes afin de définir les responsabilités des parties.

Ce site est très fréquenté, l'accès reste restreint et limité pour les véhicules et peut vite entraîner une sur fréquentation et des problèmes au niveau du stationnement



- Le site de la queue de l'île

La convention pour la gestion courante de cet espace d'accueil est effective et les travaux d'aménagement et de structuration réalisés en 2018 en lien avec la commune de Quincieux fonctionnent.

En 2022, l'organisation pour rabattre la haie a été menée par la commune, le SMPMO est intervenu ensuite pour finaliser le travail. Quelques équipements bois ont également été changés.



- Le site de la Puse (Polemieux-au-Mont-d'Or) : entretien de 2 parcelles par la régie



- Le site de l'Ermitage et du Rouissoir (Poleymieux-au-Mont-d'Or) : entretien par la régie



- **L'éducation au territoire et la signalétique**

En 2022 un travail a été amorcé avec la commune de St Cyr au Mont d'Or afin de pouvoir proposer un triptyque au niveau de la Maison de la Nature.

Ce travail a fait intervenir Monsieur Régis Demounem (géologue spécialiste des Monts d'Or) sur la partie connaissance géologique, l'association des chasseurs a été consultée pour apporter des éléments sur la faune et un travail a été mené avec la commune sur les éléments en liaison avec les circuits proposés sur la commune.

L'élaboration de ce projet a nécessité un travail de concertation et d'échanges qui se sont déroulés au fil des mois.

En 2021, le chantier de réfection du **mur du Pinay** à Saint-Romain-au-Mont-d'Or a vu le jour. Ce chantier était ouvert au public et a bien fonctionné en 2021.

Les tentatives de 2022 pour fédérer des chantiers bénévoles ont malheureusement reçues peu d'audience et drainé peu de bénévoles.

Pour aider à la reconstruction de ce patrimoine bâti, l'association a organisé 3 journées, les 19 mars, 25 mai et 24 septembre.



Pour rappel, ce projet initié début 2021 a été mené en collaboration étroite avec la commune. Le sentier est très régulièrement emprunté par la population les promeneurs et y compris pour les manifestations sportives. C'est un sentier classé PDMIPR.

- **La gestion des activités**
 - **L'instruction des demandes d'organisation de manifestations sportives**

Comme chaque année le SMPMO a mené sa mission d'instruction de manifestations sportives pour les événements se déroulant sur le territoire des 14 communes pour l'année 2022.

Le territoire se prête à mener des activités physiques de pleine nature. En ayant un travail de validation en amont (y compris avant le dépôt du dossier en préfecture), le SMPMO peut conseiller

les organisateurs pour faire modifier les tracés et ainsi concilier les intérêts de tous et protéger certaines cultures ou espaces avant validation finale par les communes de la manifestation.

Exemple de concertation :

Fin 2021, face à un nombre important de sollicitations, et la forte croissance des usages de loisirs, notamment VTT, la commune de Poleymieux a souhaité limiter les autorisations accordées. Aussi en 2022 les circuits VTT ont été mis en place sans passage sur les sentiers de Poleymieux. Cette démarche a nécessité de nombreuses révisions de parcours, toujours dans un dialogue constructif.

11 demandes ont été instruites en 2022 –

- Trail des Cabornis par les Gônes Raideurs : 4&5 mars 2022 -
- Raid Ecole Centrale par Ecole Centrale de Lyon : 26 mars 2022
- Ptit Raid Hannibal par MSC in Management EMlyon business school: 9 Avril 2022
- Octocote par AC3F : 8 mai 2022
- Trail Germinois par Le sou des écoles de St GERmain : 22 mai 2022
- Randonnée de Chasselay par le Lion's club Chasselay: 26 juin 2022
- La nuit des Cabornes par Saône Mont d'Or Nature: 2 Septembre 2022
- Gravel Expérience par Lepape Lyon Grand expérience- Lyon Vélo festival :24&25 Septembre
- OXFAM par TRailwalker- KCO :8&9Octobre 2022
- Rallye des Mont d'Or par MOV Club des Monts d'Or Vélo: 9 octobre2022
- Montée du Thou par le Club Saône Mont d'Or : 8 Décembre 2022



Le guide « Organisation des manifestations sportives » :

Ce guide reprend les grands principes d'instruction, et précise notamment que seul le réseau touristique du PDMIPR est autorisé comme itinéraire de manifestation sportive.

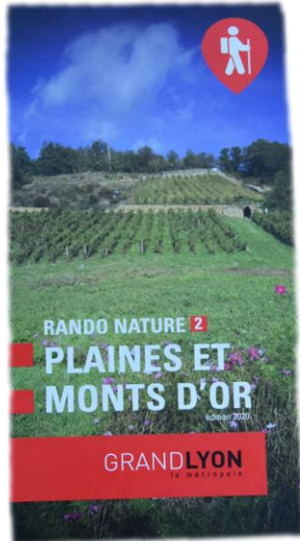
Chaque instruction est communiquée aux communes.

Une fois le retour des communes le SMPMO adresse un courrier de validation aux organisateurs auquel il joint la charte qui explique l'ensemble des conditions à respecter.

○ La gestion des PDMIPR (le réseau balisé des sentiers pédestres) :

La Métropole de Lyon, en lien avec les élus du SMPMO et des communes, avait validé en 2015 la mise en œuvre du PDMIPR (Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) sur le territoire Plaines Monts d'Or.

En 2016, le futur réseau PDMIPR a été étudié et défini avec l'ensemble des acteurs (communes, pratiquants, SMPMO, Métropole) aboutissant sur l'inscription par délibérations communales de 230 km d'itinéraires, portée à 240 km en 2021 avec l'adhésion de Champagne-au-Mont-d'Or au SMPMO.



En 2022, les Brigades Nature ont consacré une dizaine de jours d'intervention, soit un passage d'entretien annuel sur l'ensemble des sentiers, le SMPMO et les communes devant se charger des passages complémentaires.

○ c. Les sentiers thématiques-balade nature

En 2022, au-delà d'un suivi nettoyage et veille il n'y a pas eu de création de nouveau sentier mais des travaux d'entretien et des réflexions pour travailler des parcours existants et vieillissants ont eu lieu.

Zoom sur Albigny :

Le SMPMO a travaillé avec la commune d'Albigny afin de redéfinir l'ex parcours de santé, dont la signalétique est aujourd'hui extrêmement vieillissante.

Trois propositions ont pu être faites :

- un parcours "connecté" ,
- un parcours sous forme de stations « croquis rando » ,
- un parcours avec des panneaux informatifs et interactifs pour découvrir la faune et la flore.

La commune d'Albigny a souhaité que ce travail soit mené en coordination avec le conseil municipal d'enfants (CME) et plus particulièrement sur les deux dernières propositions.

Le projet a été présenté aux jeunes du CME au mois de décembre 2022.

○ d. La poursuite des actions techniques

Exemples de travaux de gestion courante réalisés en 2022 (en équivalent jours homme travaillés) :

- 34 jours d'abattage sur le territoire pour la sécurisation des sites et itinéraires de randonnée,
- 7 jours d'approvisionnement de chantier pour les associations ou les Brigades Natures,
- 14 jours de travail dans les bâtiments du SMPMO,
- 11 jours de broyage de parcelles au tracteur,
- 100 jours de collecte de corbeilles pour 145 m³ de déchets collectés,
- 3 jours de ramassage de décharge sauvage,
- 55 jours d'entretien des sites d'accueil et du mobilier bois,
- 23 jours de veille terrain.

Chantiers importants de 2022 :

- Débardage à cheval du mur du Pinay,
- Reprise de la table de lecture du Mont Thou,
- Création d'un ponton à Champagne (sentier de Rochecardon),
- Pose table de lecture dans le parc du château de Curis,
- Fête de l'agriculture (logistique),
- Nettoyage Ferme des Seignes (achat en l'état avec de nombreux encombrants),
- Nettoyage du four à chaux,
- Peinture du puit de la Morelle,
- Coulage de la dalle béton du hangar de Poleymieux,
- Changement des pointes de diamant du sentier géologique.



Pose table de lecture dans le parc du château de Curis,

Zoom sur le débardage à cheval / mur du Pinay :

Origine du projet : La municipalité soutenue par le SMPMO a souhaité lancé la restauration du mur du Pinay

Travaux réalisés : Avant l'intervention du débardeur, le chantier a commencé par l'intervention des Brigades Natures pour les défrichements du talus surplombant le mur. Ensuite les agents du SMPMO ont réalisé l'ensemble des abattages des arbres situés dans le chemin et surplombant le mur. Le débardeur à cheval (financé par la commune) est intervenue à ce moment pour permettre d'évacuer les grumes pour qu'elles soient débitées et que le bois soit mis à disposition de la population de Saint Romain au Mont d'Or.





Zoom sur l'évacuation du pressoir de la ferme des Seignes

La ferme des Seignes a été acquise « dans son jus » et a nécessité une grosse opération de débarrassement une partie fut réalisée par un débarrasseur mais globalement les équipes du SMPMO ont dû investir beaucoup de temps et d'ardeur. Certaines pièces méritaient d'être sauvées, ainsi, un très joli pressoir, extrêmement bien conservé était en place à la Ferme des Seignes.

La commune de Saint Cyr au mont d'Or qui a un projet de vignoble communal a souhaité démonter et reconstruire ce bel outil dans les règles de l'art ... le pressoir ne quitte pas le territoire des Monts d'or !



« C. Duray, constructeur à Lozanne »

05 – Les actions en faveur de l'agriculture

La pérennité de l'activité agricole garante de la qualité et de la diversité des paysages et des milieux

Le travail de fond se poursuit sur cet axe ADN du SMPMO et il est rappelé que ces opérations pilotes sont remarquables à plusieurs titres.

Elles valident a posteriori la stratégie d'anticipation qu'essaie de mener le SMPMO dans le cadre de sa politique d'investissement foncier et immobilier et elles permettent de répondre concrètement à :

- la recherche d'une part d'autonomie alimentaire et de résilience du territoire, en produisant en local une partie de ce qui va être consommé localement,
- la diversification des productions agricoles du territoire Plaines Monts d'Or,
- le développement des circuits courts (marchés, AMAP, points de vente à la ferme, ...),
- le renforcement des liens sociaux entre milieu urbain et milieu rural.

Elles permettent aussi d'introduire de nouvelles dynamiques locales :

- un travail plus collectif des agriculteurs avec entraide, rotation de cultures, réorganisation foncière « spontanée », ...
- une implication forte des communes dans les installations des agriculteurs, avec préservation par les PENAP des espaces agricoles des Monts d'Or,
- un partenariat avec les propriétaires privés et une remise en état de prairies dans certains secteurs avec renforcement de certaines unités foncières maîtrisées par la collectivité.

▪ Animation et veille foncière

○ Politique de Veille foncière - Partenariat SAFER-SMPMO

Depuis plusieurs années, la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et le SMPMO ont signé une convention de partenariat qui concrétise la détermination politique et affiche le travail de fond que déploie le SMPMO pour préparer l'avenir du territoire pour :

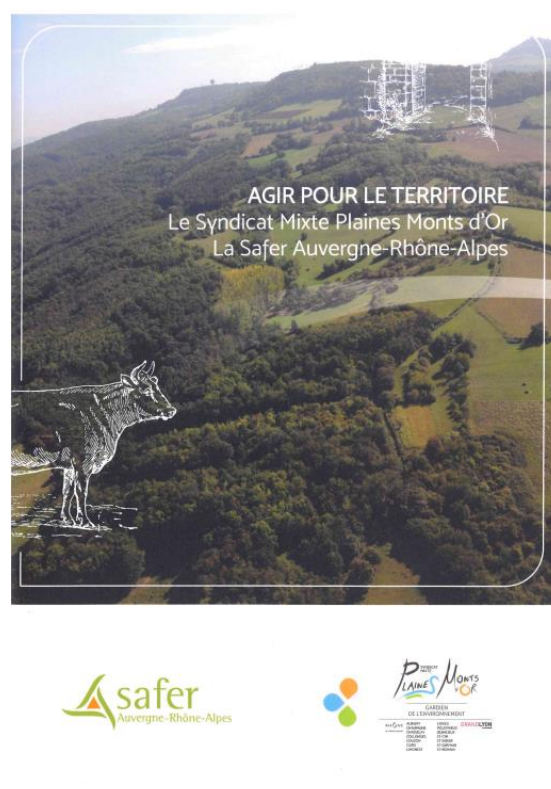
- maîtriser l'artificialisation des sols,
- contribuer efficacement à la limitation de l'étalement urbain,
- maintenir une capacité de production satisfaisante,
- préserver le potentiel de production pour les générations futures.



Le partenariat SAFER-SMPMO permet d'avoir une action foncière opérationnelle permettant :

- de saisir les opportunités foncières (le SMPMO possède près de 80 ha de parcelles agricoles et naturelles)
- de limiter la spéculation sur les terrains naturels et agricoles
- d'optimiser le maintien d'unités d'exploitation permettant de reconstituer progressivement des unités foncières
- de mettre à disposition des terrains à de nouveaux exploitants,
- des échanges,
- la maîtrise de secteurs à forts enjeux patrimoniaux (bâti ou naturel) où le SMPMO met en œuvre des actions de fonds pour la gestion et la conservation de ces espaces naturels et agricoles

En 2021, afin de rendre lisibles et concrètes les différentes formes d'interventions existantes, un document a été réalisé.



Au quotidien, les missions du SMPMO en termes de veille et d'animation foncière ont été réalisées par la directrice et la chargée de mission agriculture foncier.

Cela se traduit au quotidien (temps agent) notamment par :

- Le suivi des DIA sur les 14 communes (211 sur l'année 2022)
- Des rendez-vous réguliers avec des propriétaires pour expliquer les démarches et les règles de vente ou de mise à disposition en zone naturelle ou agricole
- Le suivi des dossiers de négociation amiable ou de préemption en lien avec la SAFER et le notaire
- La gestion administrative des parcelles acquises ou en cours d'acquisition et le travail pour remise à disposition à des exploitants (intervention sur le terrain par l'équipe technique, mise en place de baux ruraux notamment)
- Des points réguliers avec la SAFER sur les nouvelles DIA et les dossiers fonciers en cours ou à venir
- La participation de l'élu référent et d'un agent (Directeur ou chargée de mission agriculture-foncier) aux Comités Techniques SAFER (6 par an) + à des réunions locales en amont des comités techniques.

En 2022 la convention entre la Safer et le SMPMO a été renouvelée ce qui a notamment donné lieu à une présentation et des échanges très riches lors du conseil syndical de décembre entre la Directrice de la Safer métropole et les élus du conseil syndical.

Les chiffres clefs 2022 de cette collaboration :

	2022	
Rétrocession Safer avec cahier des charges ENVIRONNEMENT	5	2 ha 64 a 17 ca
Rétrocession avec cahier des charges AGRICOLE	9	9 ha 62 a 55 ca
dont rétrocession SMPMO avec cahier des charges AGRICOLE	2	1 ha 32 a 36 ca
Préemption	1	34 a 10 ca
Etude préliminaire pour préemption	1	81 a 86 ca
DIA	211	163 ha 73 a 54 ca
Convention promoteur	2	1 ha 96 a 18 ca

- **Acquisitions faites en 2022 :**

Les acquisitions suivantes ont été réalisées :

Chasselay : 4 parcelles pour une surface totale de 2 ha 44 a 10 ca

Saint-Cyr : 4 parcelles pour une surface totale de 81 a 86 ca

Quincieux : 1 parcelle de 50 a 50 ca

Pour rappel, les acquisitions foncières par le SMPMO font l'objet de pactes de préférence SAFER annexés à tous les actes notariés d'acquisitions engageant le SMPMO à garantir pour 30 ans la vocation agricole des biens acquis.

Les acquisitions foncières sont soutenues au titre de la mesure 16.72 du FEADER.

- **Action foncière par la sensibilisation des propriétaires privés, la facilitation amiable en 2022 :**

Sur le plateau maraîcher de Moyrand-Charézieux sur la commune de Collonges-au-Mont-d'Or, l'agriculteur Renaud Delaporte a cessé son activité sur un ensemble de parcelles appartenant à des propriétaires privés. Le SMPMO a alors œuvré pour que ces parcelles restent à l'agriculture. En effet, l'association Terre de Milpa venait d'investir la Ferme des Seignes à Saint-Didier-au-Mont-d'Or mais ne pouvait pas encore y lancer son activité de maraîchage indispensable à son activité, les parcelles étant encore occupées en commodat par d'autres agriculteurs. Le SMPMO a donc mis en relation Terre de Milpa, Renaud Delaporte, et les propriétaires privés, ce qui a permis à Terre de Milpa de s'installer sur le plateau. Cette action a été bénéfique à plusieurs titres pour les parties : démarrer l'activité de maraîchage pour Terre de Milpa et assurer la continuité d'activités agricoles sur ces parcelles et donc leur bon entretien pour les propriétaires.

▪ **Gestion des propriétés du SMPMO :**

Afin de maintenir des outils de production performants pour leur exploitation, chaque année les bâtis du SMPMO nécessitent d'être entretenus. Parfois certains travaux plus lourds avec un nouvel investissement pour la collectivité sont nécessaires.

ZOOM sur ...

○ **La maison de Gardien de Curis au Mont d'Or :**

L'exploitant de la petite Ferme de Limonest occupait le logement de la maison de Gardien de Curis au Mont d'Or. Son départ, au début de l'été 2021, a conduit le SMPMO à programmer des travaux de réfection de ce bâtiment.

Plusieurs postes de travaux ont été menés concernant notamment l'électricité, la plomberie et l'isolation.

L'objectif étant de pouvoir proposer un logement de qualité à un exploitant, c'est chose faite en 2022 avec l'installation de Felix MARTIN (GAEC du Boule d'Or) et sa famille en février.

○ **Le Boule d'Or :**

Dans le cadre de son activité et de son développement, le GAEC le Boule d'Or avait un besoin de zone couverte pour 2 raisons :

- Créer une zone de nettoyage des légumes abrité ;
- Recevoir en saison un marché ouvert à d'autres producteurs du territoire.

Il a été choisi de réaliser un auvent au bâtiment existant. Cet ouvrage a été réalisé par une entreprise de charpente.

Aujourd'hui cet auvent répond pleinement aux besoins du GAEC.



○ **La ferme de la Morelle : gestion du bâtiment et ajustement :**

Félix Martin est resté près d'une année dans l'appartement n°2 de la Morelle, ayant fait la demande pour accéder à la maison de Gardien fin 2021 (plus grande capacité pour loger sa famille), le logement de la Morelle a été demandé rapidement.

Le nouvel occupant, Thibault Hermann, du GAEC du Boule d'Or est entré dans le logement le 26/01.

Dans cette première année de fonctionnement du bâtiment de la Morelle, le SMPMO a dû répondre à quelques reprises liées à des défauts de travaux tant sur les appartements que les ateliers. Les consommations énergétiques étant anormalement élevées lors de l'hiver et l'humidité (vieux bâtiment) se faisant ressentir, le SMPMO a lancé une étude avec l'ALEC (agence locale de l'énergie et du climat). Cette étude a confirmé que la meilleure solution technique serait la mise en place de poêles à bois. Ce dispositif permettant de réduire les consommations électriques et asséchant l'air ambiant des poêles à bois ont été installés fin 2022 dans 2 appartements sur 3.



Afin de finaliser les aménagements extérieurs l'équipe du SMPMO a réalisé la peinture du puits.

Une organisation pour la gestion de la cour interne est mise en place en accord avec les propriétaires. Le SMPMO conserve la gestion des feuilles en automne et le désherbage de la zone en gravier. Les propriétaires gèrent les tontes à tour de rôle.

○ **La ferme des Seignes :**

Dès 2004, le Syndicat Mixte, les élus locaux et les associations du territoire ont porté une réflexion sur l'avenir de la ferme des Seignes. Au cœur d'un vallon, à proximité du centre-ville l'intérêt d'y pérenniser une activité agricole après l'exploitation par les frères Vincent est apparu comme un enjeu prioritaire.

En 2021, le SMPMO avec la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or et en lien avec la SAFER, a acquis la ferme des Seignes.

Cette ancienne ferme représente un ensemble de 700 m² de bâtiments, 90 m² habitables et environ 6 ha de terrain agricole.

Prix de vente : 480 000 euros

Montant des frais de gestion de la succession par la société EGA : 17 280 euros

Frais d'achat : 5 595,40€

Montant des frais Safer conformément à la convention SMPMO-Safer :

10% du prix d'acquisition soit 48 000 euros HT soit 57 600 TTC

L'acquisition du bien est estimée à 560 475,40 euros hors frais de notaires,
selon une clef de répartition de l'investissement de 70% pour le SMPMO
et 30% pour la commune de Saint Didier au Mont d'Or.



Le SMPMO et la commune de St Didier au Mont d'or partagent la volonté commune de voir se développer un projet qui permettra une production locale de qualité, offrant une vente en circuits courts, et visant une production pour fournir la cantine scolaire (même en petit volume). Cette dynamique offre du sens au projet de territoire et permet de faire du lien avec les riverains de Saint Didier au Mont d'Or.

Le SMPMO était en contact avec l'association Terre de Milpa qui cherchait à s'installer sur le territoire. L'association Terre de Milpa souhaitant développer une action qui réponde à ces mêmes enjeux en ajoutant une dimension sociale avec une vocation d'insertion, de solidarité et d'entraide.

Ainsi dès le mois de mai, le SMPMO et la commune de Saint-Didier au Mont d'Or, à travers une convention provisoire avec l'association Terre de Milpa, ont mis à disposition de cette dernière certains terrains et l'aile centrale du bâti de la ferme pour permettre à l'association de démarrer leur activité et d'avoir un siège social. L'enjeu de la future rénovation sera à la fois de concilier les besoins de l'association et ceux du SMPMO mais aussi de travailler habilement en site occupé. Pour ce faire la commune de Saint-Didier et le SMPMO ont mandaté une mission d'étude urbanistique, structurelle et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation des futurs espaces.

Par ailleurs, une convention d'indivision entre le SMPMO et la commune de Saint Didier (confirmant notamment le portage des futurs investissements avec une clefs de répartition à 70% - 30%, fixant les rôles et responsabilités des deux indivis et affirmant le SMPMO dans son rôle de maîtrise d'ouvrage unique) est en cours de discussion et devrait prochainement être signée devant notaire.

○ **Changement d'exploitants sur d'autres biens du SMPMO ou conventionnés**

Convention de gestion de parcelles privées par un agriculteur du territoire

Sur la commune de Curis-au-Mont-d'Or, le SMPMO a une convention de gestion avec un propriétaire privé sur des parcelles agricoles et naturelles présentant de forts enjeux floristiques. Le SMPMO a ainsi pris la responsabilité de gestion de ces parcelles, et sur les parties agricoles, il les met à disposition d'un agriculteur pour en assurer l'exploitation (pâturage et foin). Fin 2021, l'ancien exploitant (M. Niobey) a cessé son activité, et le SMPMO a œuvré en 2022 afin qu'un autre agriculteur, M. Nugue, reprenne la gestion agricole.

Installation d'un trufficulteur dans les Monts d'Or

Monsieur Gregory Dufour est venu contacter le SMPMO pour un projet de trufficulture dans les Monts d'Or. Monsieur Dufour est à ce jour double actif mais souhaite à terme se lancer pleinement sur un projet agricole lorsque la rentabilité de ce dernier sera assurée.

Le SMPMO lui a proposé des parcelles, qui se sont avérées non propices à l'activité souhaitée. En effet un abondement extrêmement important en calcaire aurait été nécessaire.

Toujours dans son rôle d'animateur de territoire, le SMPMO a ciblé d'autres parcelles correspondant aux paramètres physico-chimiques des sols recherchés. Néanmoins, ces parcelles étaient sous bail avec un exploitant en place. Aussi, les négociations ont eu lieu afin d'obtenir une résiliation partielle de bail avec l'un et une convention précaire de mise à disposition avec l'autre (à moyen terme, un bail emphytéotique devra être rédigé). L'agilité du SMPMO a permis l'installation du trufficulteur tout en garantissant le dialogue et la pérennité de l'autre exploitant en place.

▪ Conventions de partenariat pour la gestion de l'espace

Pour mémoire, la politique conventionnelle de partenariat s'est traduite par la signature de conventions :

- avec les agriculteurs jusqu'en 2015 pour favoriser le maintien d'une activité agricole dans des secteurs où elle n'était plus assurée ou en voie de disparaître,
- avec les associations de protection de la nature, de chasse,..., pour la gestion d'enjeux patrimoniaux,
- avec les propriétaires fonciers pour une mise à disposition des terrains pour une gestion confiée directement au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or qui fait son affaire des modalités de mise en œuvre de cette gestion.

○ PAEC (Projet Agro Environnemental et Climatique)

Les conventions de partenariat passées avec les agriculteurs ont été remplacées dans le cadre du PAEC à partir de 2015 (Projet Agro Environnemental et Climatique) par des engagements pour les agriculteurs

qui le souhaitaient. 2 PAEC concernent le territoire du SMPMO : un porté par la Métropole de Lyon, et un porté par l'EPTB Saône & Doubs sur la partie Nord du SMPMO.

En 2022, les engagements (MAEC) pris par les 8 agriculteurs sur la période 2016-2020 se sont poursuivis dans les mêmes conditions pour 7 d'entre eux, l'un ayant souhaité ne pas poursuivre le dispositif initialement prévu jusqu'en 2021 sur l'année 2022.

Le montant versé par le SMPMO (25%) pour cofinancer les MAEC en contrepartie du FEADER (75%) a été de 8 410 € comme les années précédentes.

L'animation locale est assurée par le Conservatoire des Espaces Naturels et le SMPMO. Une visite d'état des lieux et de bilan annuelle de tous les agriculteurs concernés a été réalisée au printemps par la chargée de mission agriculture et le CEN.

○ **PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains)**

Depuis sa mise en place le périmètre PENAP a permis d'accroître la synergie des moyens développés et a apporté son aide financière à de nombreuses opérations (acquisitions foncier bâti et non bâti, aménagement de bâtiments agricoles, signalétique, organisation accueil du public, ...).

Pour les appels à projet de 2022, 6 dossiers ont été déposés par le SMPMO auprès de la Métropole de Lyon :

<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant de la subvention PENAP obtenue</u>
Acquisition foncière de Parcelles sur plusieurs communes Saint-Cyr au Mont d'Or // Quincieux // Saint-Germain au Mont d'Or // Poleymieux au Mont d'Or // Couzon au Mont d'Or	10 180 €
3ème édition de la Fête de l'Agriculture Plaines Monts d'Or Pour une valorisation de l'agriculture sur le territoire	8 087 €
Extension du bâtiment viticole du Bouc et la Treille	48 000 €

Structuration du projet de la Ferme des Seignes : étude de faisabilité et de programmation	40 000 €
Acquisition foncière de parcelles sur la commune de Saint-Germain au Mont d'Or	4 670,68 €
Etude de faisabilité pour un projet de bâtiment technique agricole et une structuration juridique de portage d'activités agricoles sur le plateau de Moyrand-Charézieux à Collonges-Au-Mont d'Or	17 600 €

Ces actions sont financées avec le soutien de la Métropole de Lyon



- **FEADER : soutien à la mise en œuvre de Stratégie Locale de Développement pour la préservation et la mise en œuvre du foncier agricole, forestier et naturel (mesure 16.72)**

Le SMPMO a déposé et obtenu une demande de subvention au titre du Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes et d'Auvergne 2014-2022, via la mesure 16.72 sur les projets collectifs fonciers. Ainsi une aide maximale de l'Europe de 288 820,84 € a été attribuée au SMPMO, sous réserve d'une assiette éligible à justifier de 577 641,48 €.

Les actions soutenues sont les suivantes :

- Charges de personnel pour les heures dédiées à la politique foncière
- Acquisitions foncières
- Convention d'assistance technique foncière avec la Safer
- Broyage d'entretien, mise en culture biodiversité de parcelles et entretien de parcelles à intérêts floristiques et faunistiques, via une convention avec le GIC

- Gestion et entretien de parcelles floristiques et faunistiques, par les Brigades Nature

Ces actions sont financées avec le soutien de la politique européenne :



06 – La communication : informer et sensibiliser

▪ Elaboration de 2 nouveaux outils de communication

○ Constitution d'une photothèque :

Le SMPMO en 2022 a souhaité développer des outils pour mieux communiquer.

Une commande a été passée à Denis Lafontaine de St Romain au Mont d'Or pour constituer une photothèque composée d'un ensemble de clichés concernant les thèmes et missions menés par le SMPMO. Il a pu réaliser des photos des exploitants, des communes, des secteurs et paysages emblématiques.

Ces photos sont utilisées pour créer des outils de communication (articles pour les communes, affiches, site internet...).

Elles ont aussi fait l'objet de la création de 15 impressions sur alu-dibon (60x40) pour l'exposition de la Fête de l'Agriculture. Ces impressions sont à disposition des communes pour des expositions ou agrémenter des lieux de passage de public (hall de mairie, bibliothèque, ...).

○ **Création d'un film "George l'héritage"**

Premier marqueur fort de la politique volontariste du SMPMO, la donation des bâtiments du GAEC "le bouc et la treille" a fait l'objet d'une mise à l'honneur.

Cette mission a été confiée à Damien Decran qui a réalisé les prises de vues et de témoignages permettant de créer un film, dont la première diffusion eu lieu le jour de la Fête de l'Agriculture en présence de George



["Georges l'héritage", par le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or - YouTube](#)

▪ Point info et territoire



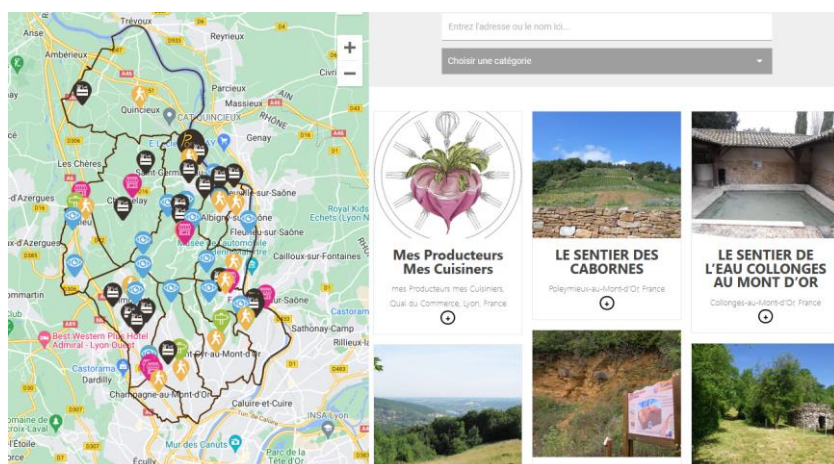
Les points infos continuent de fonctionner.

Le SMPMO alimente régulièrement les points infos avec les cartes et les guides.

÷

▪ Gestion et mise à jour du site internet

Un site qui permet de découvrir l'ensemble des actions du SMPMO et qui présente en détail le projet de territoire (découverte du territoire, portail des produits fermiers, actions détaillées)



Lien : <https://www.cartographie-smpmo.fr/>

▪ La signalétique / panneau de sensibilisation :

Les retours des agriculteurs, des chasseurs, des élus ont conduit le SMPMO à réaliser des panneaux provisoires de sensibilisation pour le respect des parcelles. Ces panneaux ont été disposés sur les secteurs les plus exposés où les passages des usagers à travers les parcelles étaient visibles ainsi qu'au bord des parkings pour mobiliser au maximum et inciter à une prise de conscience du respect de ces milieux. Le GIC en a également disposé sur les parcelles qu'il a en gestion.



▪ La création de la commission biodiversité... vers un ABC de la biodiversité ?

En nov 2021, une commission biodiversité a été mise en place. Guillaume Malot vice-président en charge de la biodiversité en est l'élu référent.

Cette commission s'est réunie la première fois le 8 mars 2022 afin de recueillir les attentes des élus des communes.

Engager le territoire du SMPMO dans une démarche d'ABC de la biodiversité est apparu rapidement comme une évidence à cette commission. Aussi, une seconde réunion s'est tenue le 19 Septembre pour affiner les possibilités d'élaborer une candidature auprès de l'OFB pour un Atlas mené à l'échelle du territoire afin de pour déposer une candidature en 2023 et d'engager les 14 communes du territoire.



A cet effet, Véronique Fayard, stagiaire BTS à la Côte St André a ainsi rejoint les équipes du SMPMO afin d'aider au dépôt du dossier de candidature pour 2023.

▪ La signalétique des producteurs

... vers une identification Monts d'Or :

Une stratégie de communication agricole intégrant une signalétique spécifique, un portail des produits fermiers et un logo « producteurs Mont d'Or » avait été mise en œuvre en 2014. Le logo « PRODUCTEURS DES MONTS D'OR » a fait l'objet d'un dépôt de marque à l'INPI. Ce logo est aujourd'hui utilisé par de nombreux exploitants du massif afin d'être identifiés sur site (à travers la signalétique) ou en visuel sur leurs produits.



▪ Un triptyque pour la maison de la nature :

Afin de continuer d'utiliser la maison de la nature comme un lieu de sensibilisation, un travail collaboratif a été piloté par le SMPMO en compagnie de Régis Demounem (géologue spécialiste des Monts d'Or) et de la commune de Saint Cyr pour proposer un nouveau triptyque. Des explications en trois temps pour permettre de mieux découvrir les lieux, la faune et la flore mais aussi des idées de balades sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

▪ Des rencontres avec des étudiants :

Le SMPMO a rencontré des étudiants à plusieurs reprises sur le territoire :

- Au printemps 2022, une promotion du master de l'université de Lyon 1 pour un travail de terrain sur le ruisseau de Rocheardon,
- En octobre 2022, un groupe de Agroparistech est venu discuter avec la direction dans le cadre d'un voyage d'études,
- Et fin octobre, c'est un groupe de l'ENTPE (école nationale des travaux publics de l'Etat) qui est venu découvrir l'action du syndicat et le plateau de Moyrand-Charézieux sur Collonges.

Ces démarches permettent à de futurs professionnels de comprendre les enjeux complexes auxquels nous faisons face. Ils permettent aussi au SMPMO de se faire connaître, de valoriser et de mutualiser son expérience.

C'est aussi le moyen de mettre en lumière des partenaires associatifs ou les exploitants lors des visites.

▪ **Fête de l'agriculture, 3eme édition**

Info www.fete-agriculture.fr

Fête de l'AGRICULTURE

PLAINES MONTS D'OR 3^{ème} EDITION

1 OCT. 2022 | 10H à 18H

CO-ORGANISÉE PAR
PLAINES MONTS D'OR & LaSalle

392 CH. DE LA SABLIERE 69760 LIMONEST

Révélez votre vraie Nature !

Partenariat de l'événement
CHRISTIAN TÊTEDOIE
CHÈRE ESTHÈLE & MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE
DÉMONSTRATIONS CULINAIRES

CONCOURS PHOTO
L'AGRICULTURE AU SEIN DU TERRITOIRE
PROMU PAR
21 MARS - 11 SEPT. 2022

ATELIERS CULINAIRES

ANIMAUX DE LA FERME

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

NOMBREUX STANDS D'ANIMATIONS

DÉMONSTRATIONS DE DRESSAGE D'OIES

RÉSULTATS CONCOURS PHOTO
CONCOURS STAND COUP DE CŒUR

RESTAURATION BUVETTE 100% local

ANIMATIONS ENFANTS
PONEYS • JEUX EN BOIS

EXPOSITION

SOUTENU PAR

CA GRANDLYON La Métropole safer La Région Auvergne-Rhône-Alpes Crédit Mutuel aremacs La Vie Claire arthm ATELIERS C.S.A.T. DENIS CORDONNIER

ALBIGNY | CHAMPAGNE | CHASSELAY | COLLONGES | COUZON | CURIS | LIMONEST | LISSIEU | POLEYMIEUX | QUINCIEUX | ST-CYR | ST-DIDIER | ST-GERMAIN | ST-ROMAIN

La fête de l'agriculture Plaines Monts d'Or a été lancée en 2018 pour créer un temps fort qui soit un réel outil de lien entre les exploitants et la collectivité mais aussi un moyen de faire connaître et reconnaître les actions menées sur le territoire.

Cette action s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'agriculture locale et développement des relations entre les acteurs du territoire.

Cet évènement d'une journée, a pour objectif global d'établir un lien plus important entre les collectivités et les exploitants et permet plus largement d'augmenter les liens entre les citoyens et les agriculteurs.

Le SMPMO fait de cette action sa porte d'entrée auprès des exploitants, il offre avec cette action une occasion de toucher plus d'exploitants et de conforter son rôle d'animateur de territoire.

La collectivité SMPMO et ses partenaires institutionnels jouent un rôle important dans l'organisation du maintien de l'agriculture locale et de la mise en place de la vente du circuit-court, de la valorisation des produits, pourtant à ce jour les dispositifs, les actions ne sont pas forcément connus par les habitants. La fête de l'Agriculture permet de mettre un coup de projecteur sur ces actions et dispositifs sur le territoire Plaines Monts d'Or.

L'expérience des deux premières éditions montrent l'engouement des participants, les liens tissés et les échanges intéressants menés autour de cet évènement.

Après une édition en 2020 stoppée à cause de la crise sanitaire, la 3ème édition a été remise en route début 2022.



Cette édition 2022 visait 3 objectifs :

- **Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'alimentation responsable et durable accessible à tous** : le marché des producteurs a permis de regrouper 20 exploitants locaux, tous regroupés, et installés comme pour un marché traditionnel. Ce marché des producteurs permet au de découvrir (ou redécouvrir) les producteurs locaux. En effet, en facilitant les échanges, dialogues et découvertes ce jour-là, le SMPMO contribue à la mise en relation entre public et exploitants locaux.
- **Faire connaître les différents circuits courts**, avec la participation de structures telles que MPMC (mes producteurs mes cuisiniers) cette journée est aussi l'occasion de faire découvrir aux riverains les différentes initiatives locales et des circuits de commercialisation innovants.
- **Renforcer les liens et les actions partenariales avec un lycée agricole** : le Lycée agricole Sandar La Salle, forme des jeunes qui travailleront demain dans le domaine de l'agriculture. Pour la collectivité c'est l'occasion de permettre aux étudiants de travailler sur un projet concret et de mettre en relation les jeunes avec la profession agricole. Les étudiants tiennent aussi des stands et aident sur l'organisation générale de la journée.

En 2022, la cuisine a été mise à l'honneur, par la présence de Christian Têtedoie une nouvelle fois parrain de l'évènement.

Le Chef Christian Têtedoie a cuisiné devant le public des produits de notre territoire : petits fruits des Jardins de Kalou, Pleurotes de Culture et Patrimoine, Piments de Bresse du Champ des Saveurs mais encore Potimarrons du Verger Maraicher- Ces légumes et fruits ravivant le goût du chevreuil généreusement offert par le Groupement d'Intérêt Cynégétique des Monts d'Or.





La cuisine était aussi mise à l'honneur par plusieurs activités et notamment l'atelier « anti-gaspi » mené par AREMACS et Récup' et Gamelles.

De plus, le SMPMO a souhaité donner une place particulière à Fortunella et O liens d'or pour assurer la restauration en proposant à tous, des menus à base de produits locaux. Le restaurateur 1001repas prestataire de Sandar était également associé pour proposer un menu à base de produits locaux.

Des remises de prix :

Cette année le GAEC du Boule d'Or qui découvrait la fête et avait, pour l'occasion cheminé en tracteur depuis Curis, proposait un stand qui réveillait les papilles (dégustations, recettes distribuées...). Il s'est vu décerner le prix exploitant.

Quant au prix coup de cœur des stands Institutions – Associations c'est le regroupement des associations « Vivre St Fortunat/ Cabornes et Petit Patrimoine/ Lavoirs et Petit Patrimoine qui ont séduit et remporté la distinction avec leur proposition de stand dynamique : proposant un quizz aux adultes, des constructions de cabornes aux plus jeunes et l'utilisation du fléau.

Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or a cette année honoré Georges Peytel – ancien agriculteur – qui a pu se joindre au public au moment de la remise des Trophées coup de cœur portant son nom.



Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or honorait aussi Georges Peytel – ancien agriculteur – qui a pu se joindre au public au moment de la remise des Trophées coup de cœur portant son nom.

Le film « George Peytel, l'héritage » a aussi été présenté pour la première fois (cf. paragraphe « création d'un film »).

2022 a aussi permis de récompenser un concours Photo (concours initié lors du salon de la photo organisé par l'association Patrimoine Photo Mont d'Or en mars 2022).

Les photos des participants au concours lancé au printemps étaient exposées et ont fait l'objet d'un vote des visiteurs – permettant de sélectionner la photo « prix du public ».

Ce prix public a été attribué à Eric Fédérici (apiculteur installé à la Morelle- Curis) pour sa photo des Tournesols.

Le jury a également décerné deux autres récompenses : l'une à Mme Hind Naïd Barka– le grand prix du jury, et à M Giboudeau le prix coup de cœur.

Les récompenses composées d'un panier garni des produits locaux comportaient également des bons pour des repas dans les restaurants « O Lien d'Or » et « Comptoir Fortunella ».

D'autres photos étaient aussi exposées, les 15 photos issues de la photothèque réalisée en 2022 par Denis Lafontaine pour le SMPMO ; et l'exposition de Nicole et Christian Segaud de l'Association PATRIMOINE MONTS D'OR PHOTOS.



La présence des Bergers des Chaupous avec ses oies et chiens de bergers à donner une belle ambiance.

La pluie s'étant invitée au programme, il a été nécessaire de s'adapter dès la veille et en début de la matinée, pour revoir l'organisation du parking, essayer de maintenir au mieux les animations musicales prévues et fournir une dynamique tout au long de la journée au public venu en nombre, mais ne restant pas aussi longtemps que sur les éditions précédentes.

Au-delà des rencontres avec le public c'est aussi pour les exposants un temps de rencontres intéressant. Faire du lien et parfois même permettre des « associations d'idées et d'actions ». Un plus, pour favoriser le maintien de l'agriculture locale et le débouché des productions.

Retour en image et revue de presse :



LIMONEST

La fête de l'agriculture : la vitrine des Monts d'Or

Après deux années d'arrêt en raison de la pandémie de Covid-19, la fête de l'agriculture a repris ses droits dans les jardins de l'institut Sandar pour le plus grand plaisir d'un public conquis.

Malgré une météo plus que capricieuse, la 3^e édition de la fête de l'agriculture de Limonest a eu lieu ce samedi, dans le magnifique parc de l'institut Sandar-La Salle, co-organisateur avec le syndicat Mixte des Plaines des Monts d'Or. Les visiteurs ont pu découvrir, la variété locale issue de ce terroir dans les domaines de la culture, la vigne, l'arboriculture, le maraîchage et les animaux d'élevage.

Le chef étoilé Christian Têtedoie était là

Le chef étoilé et parrain de cette manifestation, Christian Têtedoie, réalisa quelques recettes avec les produits à portée de main, sous le regard attentif d'un public curieux. Chaque stand a été l'occasion de parler d'agriculture responsable mais aussi d'environnement. David Galan et Rémi Letinois de la société Moutons d'Or expliquent l'entretien écologique des espaces verts, assuré par les brebis et les moutons en place des tondeuses.

46 exposants présents

Jean-François Tedesco, fondateur de Mes producteurs, mes cuisiniers, propose « d'accompagner l'agriculture durable de la graine à la fourchette avec une redistribution équitable de la valeur pour garantir une éco-



Pierre-Yves Renaud cultive deux espèces de champignons : le pleurote et le shiitake, dans d'anciens tunnels de carrières.

Photo Progrès/Jean DEVROE



Le chef étoilé Christian Têtedoie était le parrain de la journée.

Photo Progrès/Jean DEVROE

nomie viable aux agriculteurs ». Pierre-Yves Renaud cultive deux espèces de champignons : le pleurote et le shiitake, dans d'anciens tunnels de carrières. « Je suis fier de faire revivre, depuis deux ans, ces lieux d'histoire avec ma production. » Quant à l'associa-

tion Aremacs pour le respect de l'environnement, c'est à travers un jeu de société qu'elle apprend aux petits et aux grands la gestion des déchets. 46 exposants pour faire le tour naturellement de la terre à la terre.

De notre correspondant
Jean DEVROE

